

Québec, le 20 juin 2024

Madame Sonia Nadeau
Directrice générale
Société Alzheimer Chaudière-Appalaches
1494, route du Président Kennedy Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

Objet : Lettre concernant la préservation d'un bien classé
Château Beauce
102, rue Notre-Dame Sud
Sainte-Marie (Québec)
Site patrimonial du Château-Beauce
102, rue Notre-Dame Sud
Sainte-Marie (Québec)

Madame la Directrice générale,

En 2022, le Ministère a effectué une visite du Château Beauce et a mandaté STGM afin de dresser un carnet de santé du bien dont les recommandations vous ont été transmises le 6 avril 2023 par STGM. Le Service de sécurité incendie de Sainte-Marie a procédé à des visites du bien le 3 octobre 2022 et le 8 février 2023 et a demandé des correctifs. Le 5 décembre 2023, le Service de sécurité incendie de Sainte-Marie réitère les correctifs devant être apportés sans délai afin de sécuriser le bien et assurer le maintien de l'intégrité du Château Beauce et de son site. Enfin, durant la nuit du 10 au 11 juin, l'électricité a été coupée.

L'état de conservation du Château Beauce est préoccupant et le Ministère vous demande d'apporter ces correctifs rapidement :

- Retirer le contenu et l'ameublement combustible du bâtiment.
- Fermer les portes coupe-feu et les garder fermées en tout temps, les portes roulantes (rideaux) coupe-feu qui ont un dispositif de fermeture automatique
- Retirer les débris et objets bloquant les portes coupe-feu et les portes roulantes (rideaux) coupe-feu.
- Retirer les appareils de chauffage et de ventilation non conforme utilisés sans surveillance.

...2

- Renforcer adéquatement les placards existants, ajouter d'autres barricades sur l'ensemble des ouvertures accessibles au sol ou par les escaliers extérieurs et restreindre l'accès à l'ensemble des bâtiments.

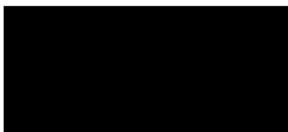
Nous vous rappelons que le Château Beauce et son site sont des biens patrimoniaux classés et que l'article 26 de la Loi sur le patrimoine culturel stipule que : « tout propriétaire d'un bien patrimonial classé doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien. » Les correctifs qui n'auraient pas encore été apportés doivent être réalisés urgemment d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale du Château Beauce.

Nous vous demandons également de communiquer avec monsieur Pierre-André Corriveau par courriel à l'adresse pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca dans les dix jours suivants la réception de la présente, afin de nous informer des mesures qui ont été prises et celles que vous entendez prendre.

Nous vous avisons enfin que le Ministère procédera à une visite du bien prochainement afin de constater les correctifs qui auront été apportés et évaluer si d'autres mesures sont nécessaires pour sécuriser et assurer la préservation du bien classé, incluant un chauffage sécuritaire et adéquat durant la période hivernale. À cette fin, le Ministère contactera le Service de sécurité incendie de la Municipalité.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Claude Rodrigue

- c. c. M. Jean-Jacques Adjizian, directeur général de la direction générale du patrimoine
 M^{me} Stéphanie Simard, directrice par intérim de la direction des opérations en patrimoine
 M. André Bolduc, préventionniste, Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Marie
 M. Pierre-André Corriveau, conseiller en développement culturel à la direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

From: Claude Rodrigue
Sent: Thu, 23 May 2024 11:53:00 -0400
To: Delphine Léouffre
Cc: Stéphanie Simard; Pierre-André Corriveau
Subject: RE: 195 - Château Beauce

Bonjour,

Ce sera Pierre-André Corriveau.

Merci

Claude

De : Delphine Léouffre <delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 23 mai 2024 11:19
À : Claude Rodrigue <claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Stéphanie Simard <stephanie.simard@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : 195 - Château Beauce

Bonjour Claude,

Jean-Jacques vient de m'informer de la décision concernant le 195 pour le Château Beauce.

Pouvez-vous me confirmer s'il vous plait le professionnel de votre équipe qui sera attitré à ce dossier afin que nous puissions rapidement préparer le nécessaire et entamer les procédures ensemble.

Merci et bonne journée,

Delphine Léouffre

Archéologue et responsable des dossiers judiciairisés

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-0011, poste 5805
Courriel : delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

From: Pierre-André Corriveau
Sent: Thu, 15 Aug 2024 11:27:19 -0400
To: Sonia Nadeau
Cc: Claude Rodrigue
Subject: RE: Suivi - soumission de Qualinet

Bonjour,

Merci de votre retour rapide.

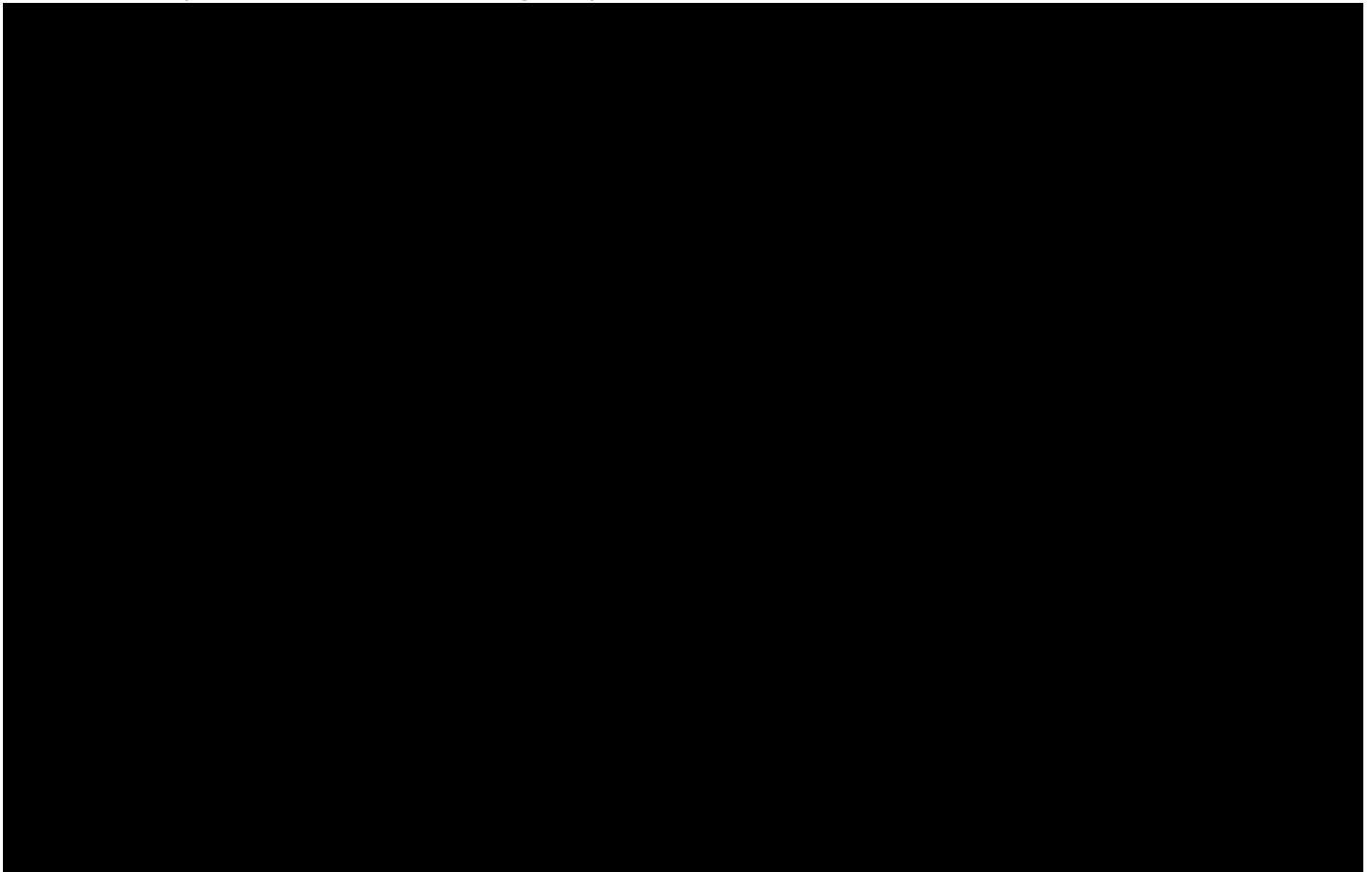
Je vous invite à m'informer dès que vous aurez un retour de GUS.

Je vous souhaite également une bonne journée!

Pierre-André Corriveau
Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
51, rue du Mont-Marie
Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 6223
Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca



De : Pierre-André Corriveau <pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 août 2024 10:48

À : Sonia Nadeau <snadeau@alzheimerschap.qc.ca>

Cc : Claude Rodrigue <clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi - soumission de Qualinet

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour Mme Nadeau,

J'aimerais faire un suivi concernant la demande de soumission faite par la SACA à l'entreprise Qualinet pour le nettoyage du Château Beauce. Est-ce que vous avez reçu une soumission de leur part depuis la visite du 16 juillet dernier? Si oui, est-ce que vous pourriez m'en transmettre une copie svp?

J'aimerais également valider si vous détenez un rapport concernant l'étude de caractérisation des matériaux pouvant contenir de l'amiante. J'ai souvenir dans nos échanges que la SACA ait commandé une expertise lorsqu'elle a acquis l'immeuble et nous avons pu voir des rubans laissés sur place lors de notre visite indiquant la présence d'amiante à certains endroits. Est-ce que vous seriez d'accord pour me transmettre une copie du rapport si vous en avez reçu un?

Je profiterais finalement de ce courriel pour vérifier auprès de vous si d'autres actions ont été entreprises depuis la visite du Ministère, par exemple, la fermeture des portes coupe-feu ou concernant les fenêtres brisées qui ne sont pas placardées.

Cordialement,

Pierre-André Corriveau

Conseiller en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Ministère de la Culture et des Communications

51, rue du Mont-Marie

Lévis (Québec) G6V 0C3

Téléphone : 418 838-9886, poste 6223

Courriel : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca

From: Geneviève Doré
Sent: Fri, 22 Nov 2024 10:55:50 -0500
To: Pierre-André Corriveau
Subject: TR: Suivi Château Beauce
Attachments: Let M. Lacombe 21 nov 2024.pdf,
Avis_infraction_ChâteauBeauce_20241115.pdf
Importance: High

Bonjour Pierre-André,

Voici du nouveau dans le dossier Château Beauce. J'ai fait parvenir à la DGRM un courriel pour les aviser de la réception de cette lettre, tu peux voir plus bas.

J'ai convenu avec Audrey Cyr qu'elle enverra ces infos vers la SMA et vers la DGP.

Quand je recevrai le message de transmission vers la SMA et la DGP, je vais le transférer à Patricia et te copier. Merci de garder ceci à ton niveau pour le moment.

Si tu veux me donner ton avis sur la lettre jointe, tu peux m'appeler!

Geneviève

De : Geneviève Doré <genevieve.dore@mcc.gouv.qc.ca> **De la part de** Claude Rodrigue
Envoyé : 22 novembre 2024 10:51
À : Audrey Cyr <audrey.cyr@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Claude Rodrigue <claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca>; Geneviève Doré <genevieve.dore@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Suivi Château Beauce
Importance : Haute

Bonjour Audrey,

La DCNCA a été mis en copie de cette lettre, adressée au Ministre et envoyée ce matin à 9h30 par la présidente de la SACA, OBNL propriétaire du Château Beauce. La lettre fait état d'un mécontentement général et est en réponse à l'avis d'infraction transmis à l'organisme le 15 novembre dernier, par Claude.

Il est à noter que le cabinet de M. Drainville est également en copie de cette lettre, tout comme les attachés politiques de Messieurs Luc Provençal et Sol Zanetti.

Voici à titre de rappel les faits saillants et messages clés produits et transmis plus tôt cette semaine à Mme Jourdain par Elizabeth (19 novembre 11h29) :

Château Beauce

102, rue Notre-Dame Sud, Sainte-Marie

1- FAITS SAILLANTS

- Le château Beauce et son site sont classés immeuble patrimonial et site patrimonial en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC). Le bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années. La Société Alzheimer Chaudière-Appalaches (SACA), qui en est propriétaire, s'était fait donner le bâtiment pour y réaliser un projet qui a avorté. Depuis, la SACA tente de trouver un nouvel acquéreur. La SACA allègue qu'elle n'a pas les moyens d'entretenir ce bâtiment et que les coûts liés à sa possession nuisent à la réalisation de sa mission.
- Le 20 avril 2019, le château Beauce a été inondé par la crue de la rivière Chaudière. La Ville de Sainte-Marie exige qu'aucune pièce habitable et qu'aucun système mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, etc.) ne soient installés au sous-sol. Cette exigence implique des coûts importants.
- Au printemps 2020, la SACA a annoncé qu'elle cessait toute dépense sur l'immeuble, à l'exception de son assurance pour responsabilité civile. Le bâtiment est, en pratique, abandonné et seule une surveillance minimale y est exercée.
- Le Ministère a accordé deux aides financières exceptionnelles de 50 000 \$ (Autres interventions particulières en culture et communications) à la SACA, pour un total de 100 000 \$, afin de couvrir une partie des frais liés à la préservation du château Beauce et de son site, le 3 décembre 2020 et le 4 mars 2022.

- Le château Beauce se dégrade et présente des risques pour la sécurité. Des entrées par effraction ont été constatées, bien que les ouvertures aient été placardées avec une partie de l'aide financière accordée par le Ministère. Différents actes de vandalisme ont été commis à l'intérieur.
- Le Service de sécurité incendie de la Ville de Sainte-Marie a remis des constats à trois reprises exigeant des correctifs, mais la SACA n'a jusqu'ici effectué aucune des interventions demandées.
- Le Ministère a commandé la réalisation d'audits techniques des différents bâtiments composant le site patrimonial du Château Beauce à un consultant. Les audits reçus au printemps 2023 ont révélé des travaux à réaliser sans tarder totalisant plus de 300 000 \$. Une copie des audits a été transmise à la SACA qui s'est tournée vers le Ministère pour connaître ses attentes par rapport à ce constat. La SACA réitère qu'elle n'a pas les moyens de procéder aux travaux.
- Le Ministère souhaite obliger la SACA à réaliser certaines interventions également exigées par le Service de sécurité incendie de la Ville. Une lettre du Ministère a été transmise à la SACA le 20 juin 2024, lui exigeant notamment de retirer tout le matériel combustible et de renforcer les placards apposés sur les fenêtres de l'immeuble.
- Le 16 juillet 2024, le Ministère a visité le Château Beauce en compagnie de représentants de la SACA, de la Ville de Sainte-Marie et d'un ingénieur mandaté par le Ministère pour évaluer les mesures à prendre afin de sécuriser le bien. Lors de la visite, le Ministère a pu constater qu'aucune des mesures demandées dans la lettre du 20 juin 2024, ou par le Service de sécurité incendie, n'avait été réalisée, à l'exception des appareils de chauffage non conformes qui avaient été retirés.
- Après quelques communications avec le Ministère au sujet des travaux à réaliser, la SACA a transmis une lettre, en date du 25 septembre 2024, confirmant qu'elle ne pouvait pas réaliser les travaux demandés par le Ministère sans que le Ministère ne paie la facture en totalité.
- Le 14 novembre, le Ministère a été relancé indirectement par courriel au sujet de cette lettre en étant placé en copie d'une lettre destinée au cabinet du ministre responsable de la Chaudière-Appalaches, M. Bernard Drainville.
- Le 15 novembre, le Ministère a transmis un avis d'infraction et évalue la possibilité de recourir à une ordonnance pour faire exécuter les travaux.

2- Messages clés

- Le château Beauce est un immeuble classé protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* depuis le 16 octobre 2020.
- L'article 26 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que les propriétaires de biens classés doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale de leur bien.
- La Société Alzheimer Chaudière-Appalaches (SACA) n'a pris à ce jour aucune mesure pour freiner la détérioration de l'immeuble, même des mesures à très faible coût, malgré des aides financières totalisant 100 000 \$ de la part du ministère.

- Le 15 novembre 2024, le Ministère a décidé de prendre action pour que la SACA corrige plusieurs problématiques qui résultent du manque d'entretien du bâtiment et de son inoccupation sur une longue période.
- Le Ministère est sensible à la situation financière de la SACA et est prêt pour l'accompagner dans ses démarches de conservation du bâtiment.

Dans l'attente des consignes de votre part, sur les suites à donner. Nous demeurons disponibles pour toutes questions et mises à jour des documents officiels.

Cordiales salutations,

Geneviève Doré, adjointe exécutive pour

Claude Rodrigue, directeur

Geneviève Doré

Adjointe exécutive et
Conseillère en développement culturel

Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225 Grande-Allée Est
Québec, QC, G1R 5G5

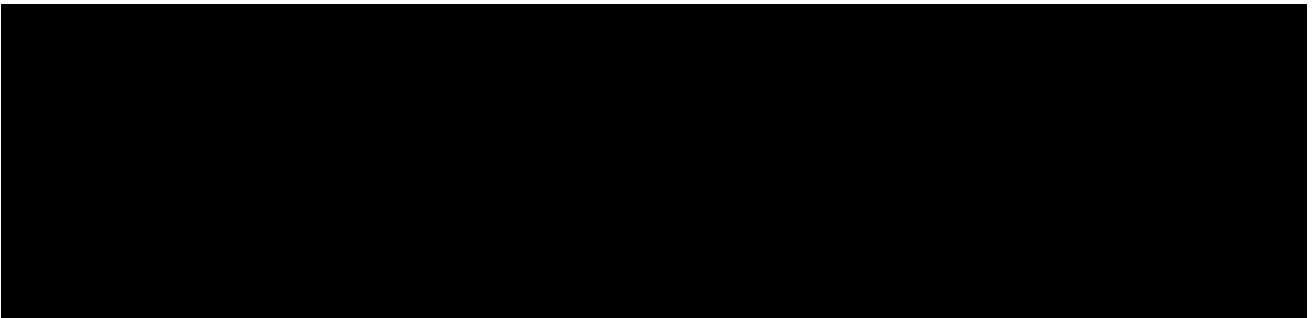
En télétravail les lundis, mercredis et vendredis et au bureau de Québec les mardis et jeudis

Téléphone : 418-380-2346 poste 7147

Courriel : genevieve.dore@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Veuillez prendre note que les bureaux de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les lundis et vendredis, les services du Ministère sont offerts par les employés en télétravail. Vous pouvez me joindre au numéro indiqué ci-bas et je retournerai votre appel dans les meilleurs délais.



From: Claude Rodrigue
Sent: Fri, 15 Nov 2024 16:00:54 -0500
To: Sonia Nadeau
Cc: Jean-Jacques Adjizian; Patricia Jean; Mathieu Tanguay; Pierre-André Corriveau
Subject: Suivi - Château Beauce - Avis d'infraction
Attachments: Avis_infraction_ChâteauBeauce_20241115.pdf, 211-116225-00__Rapport_d'inspection_du_Château_Beauce_20240830.pdf

Bonjour Madame Nadeau,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre et du document ci-joints

Je vous remercie, Madame la Directrice générale, de l'attention portée à la présente.

Claude Rodrigue

Directeur
Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de la Culture et des Communications
225 Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5
418 380-2346, poste 7046

Courriel : claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Lieu des travaux

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Château Beauce (211713)		Cadastre : 2 961 129 (Actuel)
Adresse : 102, rue Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Québec)		Statut : Classement
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Site patrimonial du Château-Beauce	Site patrimonial	Classement
Travaux		
Article(s) : 26		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Bâtiment principal	Conservation du cadre bâti	Préservation

Identification et adresse du bien		Autres informations
Nom : Site patrimonial du Château-Beauce (231259)		Cadastre : 2 961 129 (Actuel)
Adresse : 102, rue Notre-Dame Sud Sainte-Marie (Québec)		Statut : Classement
Fait partie de		
Nom	Catégorie	Statut juridique
Travaux		
Article(s) : 26		
Objet travaux	Catégorie de travaux	Type de travaux
Bâtiment principal	Conservation du cadre bâti	Préservation

Contrevenant / Répondant

Identification	Adresse	Coordonnées communication
Contrevenant		
Nom : Société Alzheimer Chaudière-Appalaches (172096)	case postale 1 1494, route du Président-Kennedy Nord Sainte-Marie (Québec) G6E 3V8	Téléphone : (418) 387-1230 Courriel : snadeau@alzheimerchap.qc.ca
Rôle : Propriétaire (Correspondant)		
Répondant		
Nom : Sonia Nadeau (172097)	1494, route du Président Kennedy Nord Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4	Téléphone : (418) 387-1230 Autre téléphone : (418) 802-1200 Courriel : snadeau@alzheimerchap.qc.ca
Titre : Directrice générale		

Description des travaux en infraction

Le propriétaire ne prend pas les moyens pour assurer la préservation de la valeur patrimoniale du bien.

Analyse(s) / Recommandation(s)

Séquence d'analyse : 1	Auteur : Pierre-André Corriveau
------------------------	---------------------------------

Contexte

Le château Beauce est une ancienne résidence bourgeoise construite en 1903 et 1904 et surhaussée en 1937. Le bâtiment présente un plan irrégulier comportant un soubassement en pierre, deux étages en brique peinte de couleur claire et un étage supplémentaire formé de la toiture en fausse mansarde couverte de tôle embossée. Le volume de la maison est caractérisé par de nombreux éléments en saillie, dont un portail surmonté d'une marquise et précédé d'un large escalier en pierre en façade, une tour polygonale semi-hors-œuvre à l'angle sud, un oriel et un tambour du côté nord-ouest, ainsi qu'une galerie couverte du côté sud-est. Le toit est percé de nombreuses lucarnes à pignon et d'un oeil de bœuf. L'ornementation est composée, entre autres, de bandeaux et de chaînes d'angle en pierre de taille, ainsi que d'une corniche évoquant des créneaux. Le château Beauce est implanté en retrait de la voie publique, sur un terrain plat gazonné et planté d'arbres, au coeur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie.

Ce bien est classé immeuble patrimonial. La protection s'applique aux éléments intérieurs et extérieurs du corps de bâtiment principal.

Ce bien est aussi inclus dans le site patrimonial du Château-Beauce, qui comprend également le terrain et l'ensemble des annexes, dépendances et structures s'élevant sur celui-ci.

Le château Beauce présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Il est construit initialement en 1903 et en 1904 comme résidence et bureau pour le notaire et homme d'affaires Georges-Siméon Théberge et son associé, le notaire Ernest Larue, deux personnages importants de l'histoire de la Beauce. Cette résidence, située près de l'église, au coeur du noyau villageois de Sainte-Marie, se veut être un témoignage de leur succès et de leur place dans la société locale et régionale. La mission Notre-Dame-du-Rosaire est fondée en 1932 par les notaires Théberge et Larue, ainsi que par la soeur du premier, Marie-Georgiana Théberge. Les quatre premières religieuses de l'ordre des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception s'installent dans les dépendances du château Beauce. L'ensemble de la propriété est cédée à cette communauté religieuse en 1944, à la suite du décès de Larue. La communauté en fait un centre de retraites fermées pour femmes. En 1967, les Oblates de Béthanie, une autre communauté religieuse, acquièrent la maison Notre-Dame-du-Rosaire et en font leur monastère, dans lequel logent également les religieuses malades ou retraitées de la communauté. Les Oblates de Béthanie quittent leur monastère en 2014.

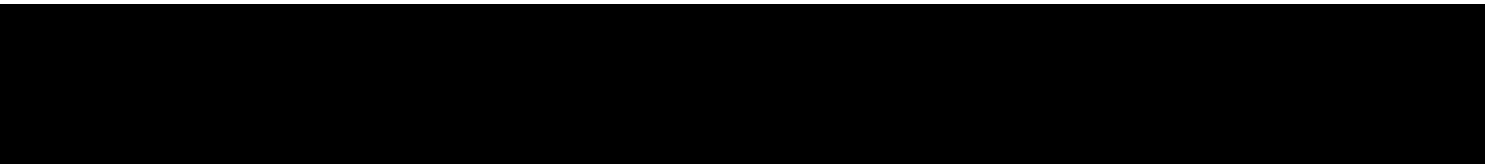
Le château Beauce présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La résidence principale est un immeuble en brique s'inscrivant dans le courant éclectique. En effet, le recours à des contrastes de couleurs et de matériaux, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire architectural inspiré de différentes époques, est typique de ce courant qui réunit divers éléments dans une recherche de monumentalité et d'effets visuels nouveaux. Cette résidence est surhaussée en 1937 par l'ajout d'un étage traité en fausse mansarde pour permettre l'aménagement de chambres. Le changement de fonction du bâtiment, devenu un couvent et une maison de retraites fermées, a entraîné des réaménagements à l'intérieur du château Beauce à différents moments, notamment l'aménagement d'une chapelle au rez-de-chaussée. Plusieurs éléments d'intérêt subsistent néanmoins à l'intérieur de cette résidence, principalement au rez-de-chaussée, dont les colonnes engagées et les pilastres cannelés, l'escalier monumental avec ses lambris à caissons et sa tapisserie en tissu, les chambranles moulurés, les plafonds à caissons, les foyers en marbre ou en granit ainsi que les vitraux ornant certains vitrages de portes, impostes ou contre-fenêtres. Ces espaces et éléments ornementaux sont représentatifs des intérieurs des résidences bourgeoises élevées en milieu urbain au tournant du XXe siècle. La valeur architecturale du château Beauce repose aussi sur son association avec des architectes connus. Les plans d'origine ont été dessinés par l'architecte montréalais Jean-Omer Marchand et par son associé, l'américain Samuel Stevens Haskell.

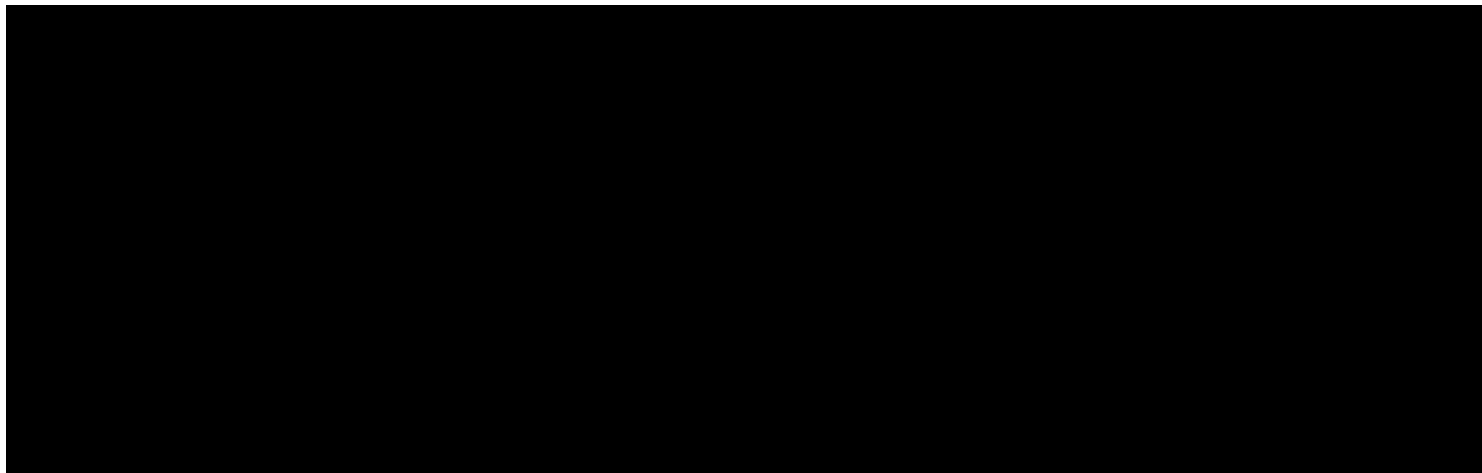
Les éléments caractéristiques du château Beauce liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- son implantation en retrait de la voie publique, sur un terrain plat aménagé, au cœur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie;
- son volume, dont le plan irrégulier, l'élévation de quatre étages (incluant le soubassement et l'étage de la toiture en fausse mansarde), la tour polygonale semi-hors-œuvre, la galerie couverte, le large escalier en façade, la marquise de l'entrée principale, l'oriel, le tambour, les saillies sur la toiture évoquant des échauguettes, la souche de cheminée;
- les matériaux, dont la brique peinte de couleur claire du parement, la tôle embossée de la toiture, la pierre à bossage du soubassement, ainsi que la pierre de taille lisse, le bois et le métal des éléments ornementaux et architecturaux;
- les ouvertures, dont le portail principal (doté d'une imposte à arc surbaissé), la porte en bois à panneaux et à vitrage de l'entrée latérale, les fenêtres rectangulaires, les fenêtres de plus petites dimensions du soubassement, les lucarnes à pignon, l'oeil-de-boeuf;
- l'ornementation, dont la corniche à motif de crâneaux, les bandeaux, les chaînes d'angle, la platebande en encorbellement du portail principal, les appuis de fenêtre en saillie, la crête de faîtage de l'oriel;
- l'aménagement intérieur, dont la disposition des pièces autour d'un escalier central, les pièces d'apparat disposées au rez-de-chaussée vers l'avant, les pièces de service vers l'arrière de la résidence et les chambres et espaces privés aux étages supérieurs;
- le mobilier intégré et le décor architectural, dont l'escalier monumental en bois avec ses lambris à caissons et sa tapisserie en tissu, l'escalier tournant en bois, les plafonds et les murs à caissons, les portes en bois à panneaux ou à vitrage, les portes françaises, les impostes en verre gravé, les vitraux ornant certains vitrages de portes, impostes ou contre-fenêtres, les armoires en bois (certaines à portes vitrées), les colonnes cannelées engagées, les pilastres cannelés, les chapiteaux inspirés de l'ordre corinthien, les moulures et corniches de plafond, les chambranles moulurés, les foyers en marbre ou en granit, les luminaires en verre ou en métal.

Analyse

La présente analyse fait suite à une visite d'inspection effectuée le 16 juillet 2024 par les inspecteurs du patrimoine culturel, Sylvain Bossé et Pierre-André Corriveau. Était également présent un ingénieur (CPI) mandaté par le Ministère : Cédric Perron (WSP). Des représentants de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches et de la Ville de Sainte-Marie étaient aussi présents lors de la visite.





En conséquence, il est impératif de procéder aux travaux et correctifs suivants :

- Retirer le contenu et l'ameublement combustible du bâtiment;
- Fermer les portes coupe-feu et les garder fermées en tout temps, les portes roulantes (rideaux) coupe-feu qui ont un dispositif de fermeture automatique;
- Retirer les débris et objets bloquant les portes coupe-feu et les portes roulantes (rideaux) coupe-feu;
- Renforcer adéquatement les placards existants, ajouter d'autres barricades sur l'ensemble des ouvertures accessibles au sol ou par les escaliers extérieurs et restreindre l'accès à l'ensemble des bâtiments;
- Installer une nouvelle entrée électrique pour le branchement d'appareil de chauffage;
- Installer un système d'éclairage avec capteurs de mouvement et de caméras, relié à une centrale de surveillance;
- Installer des systèmes d'alarme incendie, incluant : détecteurs de présence, détecteurs de bris de verre, contacts de porte, détecteurs de fumée, détecteurs de fuite d'eau et alarme sonore (sirène);
- Installer de nouveaux extincteurs aux trois bâtiments et à chaque étage;
- Élaguer et entretenir la végétation extérieure.

Recommandation

Intervention :

☐ Mineure

☐ Majeure

Chargé de projet :

Pierre-André Corriveau

Date d'analyse :

2024-11-15

Gestionnaire :

Claudine Bertrand

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**CHÂTEAU BEAUCE
(SAINTE-MARIE)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au déclassement de ce bien :

Le château Beauce, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville
de Sainte-Marie, sur un terrain connu et désigné comme étant le lot
DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT
VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription
foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le château Beauce a été classé le 16 octobre 2020. Les catégories
de cet immeuble étaient alors : « catégorie 2 : Extérieur supérieur »
et « catégorie 5 : Intérieur supérieur ». Aujourd'hui, le ministre de la
Culture et des Communications détermine que cet immeuble ne
présente plus un intérêt public justifiant le maintien de son statut
juridique.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également
avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la
transmission du présent avis, faire des représentations auprès du
Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur
l'opportunité de procéder au déclassement de ce bien patrimonial;

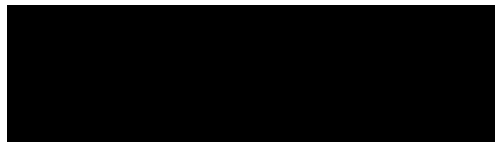
QUE si le déclassement de ce bien se réalise, il prendra effet à
compter de la date de l'avis de déclassement;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de déclassement
n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la
garde, dans un délai de 1 an à compter de la date de la transmission
de l'avis d'intention ou dans un délai de 2 ans à compter de cette
même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

- 2 -

Fait à Québec, ce 12 septembre 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**SITE PATRIMONIAL DU CHÂTEAU-BEAUCE
(SAINTE-MARIE)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au déclassement de ce bien :

Le site patrimonial du Château-Beauce, comprenant la résidence principale (château Beauce) et ses dépendances, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville de Sainte-Marie, avec son terrain connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le site patrimonial du Château-Beauce a été classé le 16 octobre 2020. Les catégories de ce bien étaient alors : « catégorie 2 : Extérieur supérieur » et « catégorie 8 : terrain supérieur ». Aujourd'hui, le ministre de la Culture et des Communications détermine que ce site ne présente plus un intérêt public justifiant le maintien de son statut juridique.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au déclassement de ce bien patrimonial;

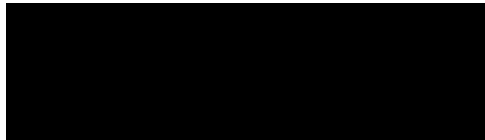
QUE si le déclassement de ce bien se réalise, il prendra effet à compter de la date de l'avis de déclassement;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de déclassement n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai de 1 an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de 2 ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

- 2 -

Fait à Québec, ce 12 septembre 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

Québec, le 12 septembre 2025

Monsieur Gaétan Vachon
Maire
Ville de Sainte-Marie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Monsieur le Maire,

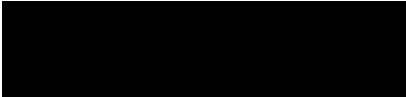
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer par courriel avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

Québec, le 12 septembre 2025

Madame Vicky Vézina
Présidente
Société Alzheimer Chaudière-Appalaches
1494, route du Président Kennedy Nord
Case postale 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

Madame la Présidente,

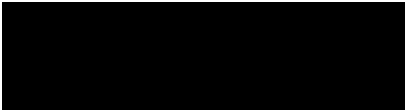
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

Québec, le 12 septembre 2025

Monsieur Luc Provençal
Député de Beauce-Nord
452, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M1

Cher collègue,

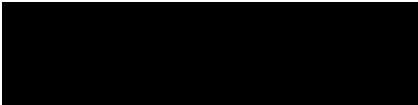
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

Québec, le 12 septembre 2025

Monsieur Bernard Drainville
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
Député de Lévis
5955, rue Saint-Laurent, Bureau 210
Lévis (Québec) G6V 3P5

Cher collègue,

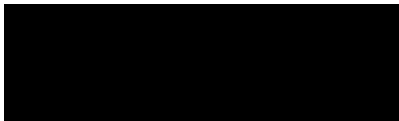
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

From: Salle des nouvelles
Sent: Fri, 22 May 2026 15:55:26 -0400
To: Claudine Bertrand
Subject: INVITATION AUX MÉDIAS - Point de presse du ministre Mathieu Lacombe concernant le château Beauce

ATTENTION : Courriel provenant de l'extérieur de votre organisation!

Si vous ne connaissez pas la personne ayant expédié ce courriel, évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de lui transmettre des informations. En cas de doute, communiquez verbalement avec elle.

Québec 

Fil de
press
e

INVITATION AUX MÉDIAS - Point de presse du ministre Mathieu Lacombe concernant le château Beauce

QUÉBEC, le 22 mai 2026 /CNW/ - Le ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, convie les représentantes et les représentants des médias à un point de presse concernant le château Beauce. Pour l'occasion, le ministre sera accompagné du député de Beauce-Nord, M. Luc Provençal, et de représentants de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches.

Date : Le mardi 26 mai 2026

Heure : 11 h 30

Lieu : L'adresse de l'activité sera uniquement transmise par courriel aux journalistes ayant reçu leur accréditation.

Accréditation

Pour participer à l'événement, les journalistes doivent obtenir une accréditation au préalable, en écrivant avant 9 h le mardi 26 mai 2026, à l'adresse courriel suivante : communications@mcc.gouv.qc.ca.

 Consulter le contenu original :

<http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2026/22/c0238.htm>
|

Vous recevez ce courriel parce que vous êtes abonné à la transmission de communiqués de la salle de nouvelles du gouvernement du Québec.

En tout temps, vous pouvez annuler votre abonnement au service en [supprimant votre compte](#). Vous pouvez également suspendre temporairement ou modifier votre abonnement à partir de [votre compte](#).

Si vous avez besoin d'assistance, communiquez avec nouvelles@quebec.ca. Un représentant du service à la clientèle de Cision vous répondra.

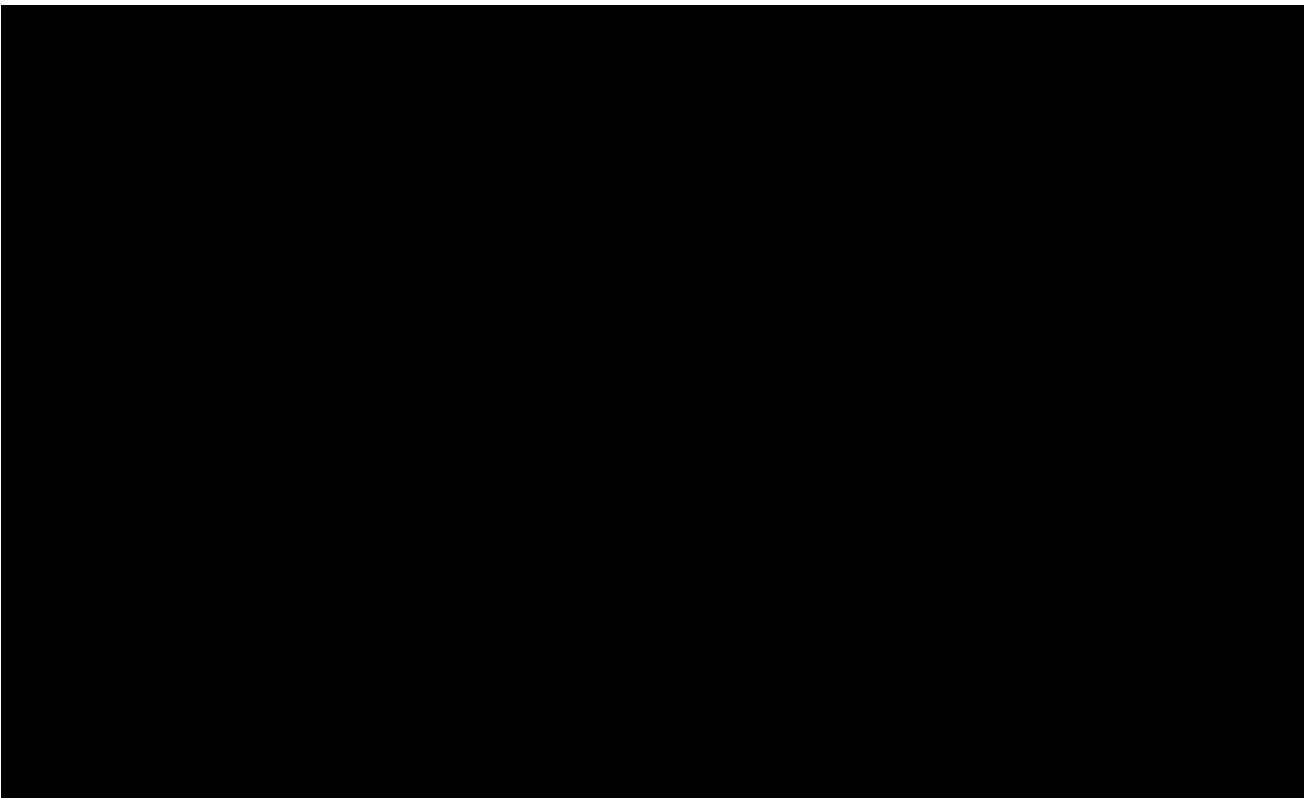
From: Mathieu Tanguay
Sent: Thu, 21 Nov 2024 08:58:50 -0500
To: Delphine Léouffre
Cc: Pierre-André Corriveau
Subject: RE: Faits saillants mise à jour pour Château Beauce

Bonjour Delphine,
Le Ministère a accordé deux aides financières exceptionnelles de 50 000 \$ (autres interventions particulières en culture et communications) à la SACCA, pour un total de 100 000 \$ le 3 décembre 2020 et le 4 mars 2022, afin de couvrir principalement les coûts de chauffage en période hivernale ?
Je n'ai pas d'autres commentaires.
Bonne journée.

Mathieu Tanguay, architecte
Conseiller en patrimoine

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418-380-2342 poste 7304
Courriel : mathieu.tanguay@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



From: Geneviève Doré
Sent: Tue, 3 Dec 2024 10:13:51 -0500
To: Claude Rodrigue; Pierre-André Corriveau
Subject: TR: Point de presse - Château Beauce
Attachments: Invitation VIP, conférence de presse, SACA, 03-12-24.docx, Xerox Scan_28112024160218.pdf

PVI, l'invitation que le cabinet a reçu.

Merci,

Geneviève

De : Alex Lachance-Fortin <alex.lachance-fortin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 décembre 2024 10:07
À : Geneviève Doré <genevieve.dore@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Point de presse - Château Beauce

Voilà!

Alex Lachance-Fortin

Adjointe exécutive

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : alex.lachance-fortin@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Alex Lachance-Fortin <alex.lachance-fortin@mcc.gouv.qc.ca>
Envoyé : mardi 3 décembre 2024 09:12
À : Élisabeth Carmichael <elizabeth.carmichael@mcc.gouv.qc.ca>; Claude Rodrigue <clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca>
Cc : Audrey Cyr <audrey.cyr@mcc.gouv.qc.ca>; Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>
Objet : Point de presse - Château Beauce

Bonjour à tous les deux,

Il y aura à 10h30 un point de presse sur le Château Beauce. Si vous pouvez suivre ça de près, il y aura probablement également un communiqué qui sera publié.

Merci!

Alex Lachance-Fortin

Adjointe exécutive

Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : alex.lachance-fortin@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

De : Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : mardi 3 décembre 2024 09:10

À : Stéphanie Jourdain <stephanie.jourdain@mcc.gouv.qc.ca>; Alex Lachance-Fortin
<alex.lachance-fortin@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Beauce-Nord - SACA - Château Beauce



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 13 mai 2025

Madame Vicky Vézina
Présidente
et
Madame Sonia Nadeau
Directrice générale
Société Alzheimer Chaudière-Appalaches
info@alzheimerchap.qc.ca
snadeau@alzheimerchap.qc.ca

Mesdames,

Par la présente, nous accusons réception de votre communication du 5 mai 2025 demandant le déclassement du château Beauce.

Soyez assurées que votre nous vous tiendrons informées du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, nos sincères salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**CHÂTEAU BEAUCE
(SAINTE-MARIE)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au déclassement de ce bien :

Le château Beauce, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville
de Sainte-Marie, sur un terrain connu et désigné comme étant le lot
DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT
VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription
foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le château Beauce a été classé le 16 octobre 2020. Les catégories
de cet immeuble étaient alors : « catégorie 2 : Extérieur supérieur »
et « catégorie 5 : Intérieur supérieur ». Aujourd'hui, le ministre de la
Culture et des Communications détermine que cet immeuble ne
présente plus un intérêt public justifiant le maintien de son statut
juridique.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également
avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la
transmission du présent avis, faire des représentations auprès du
Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur
l'opportunité de procéder au déclassement de ce bien patrimonial;

QUE si le déclassement de ce bien se réalise, il prendra effet à
compter de la date de l'avis de déclassement;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de déclassement
n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la
garde, dans un délai de 1 an à compter de la date de la transmission
de l'avis d'intention ou dans un délai de 2 ans à compter de cette
même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

- 2 -

Fait à Québec, ce 12 septembre 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

**AVIS D'INTENTION DE
DÉCLASSEMENT D'UN BIEN PATRIMONIAL**

**SITE PATRIMONIAL DU CHÂTEAU-BEAUCE
(SAINTE-MARIE)**

Le ministre de la Culture et des Communications,
M. MATHIEU LACOMBE, donne avis :

QU'en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il a l'intention de
procéder au déclassement de ce bien :

Le site patrimonial du Château-Beauce, comprenant la résidence principale (château Beauce) et ses dépendances, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville de Sainte-Marie, avec son terrain connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce;

QUE ce geste repose sur les motifs suivants :

Le site patrimonial du Château-Beauce a été classé le 16 octobre 2020. Les catégories de ce bien étaient alors : « catégorie 2 : Extérieur supérieur » et « catégorie 8 : terrain supérieur ». Aujourd'hui, le ministre de la Culture et des Communications détermine que ce site ne présente plus un intérêt public justifiant le maintien de son statut juridique.

Le ministre de la Culture et des Communications donne également avis :

QUE toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission du présent avis, faire des représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec;

QU'il prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'opportunité de procéder au déclassement de ce bien patrimonial;

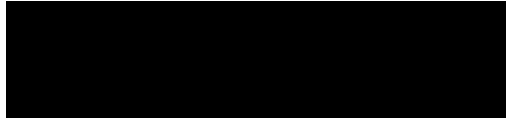
QUE si le déclassement de ce bien se réalise, il prendra effet à compter de la date de l'avis de déclassement;

QUE l'avis d'intention devient sans effet si l'avis de déclassement n'est pas transmis au propriétaire du bien ni à celui qui en a la garde, dans un délai de 1 an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de 2 ans à compter de cette même date s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

- 2 -

Fait à Québec, ce 12 septembre 2025.

Le ministre,



MATHIEU LACOMBE

ANNEXE 1 :

Procédure de déclassement d'un bien patrimonial

(Document, objet, ensemble, immeuble et site)

La Loi sur le patrimoine culturel prévoit que les effets du classement suivent le bien patrimonial classé tant que celui-ci n'a pas été déclassé. Le déclassement d'un bien patrimonial se fait de la manière prévue dans l'article 36 de la Loi sur le patrimoine culturel, dont les principales étapes se résument comme suit :

Le processus de déclassement débute à la signature de l'avis d'intention de déclassement du bien par le ministre de la Culture et des Communications. L'avis d'intention est alors transmis aux personnes concernées et publié dans un journal de la municipalité ou de la région où se situe le bien.

Toute personne intéressée dispose alors d'un délai de 60 jours pour faire ses représentations auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) au sujet du projet de déclassement.

À l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de la transmission de l'avis d'intention de déclasser le bien patrimonial et après avoir pris l'avis du CPCQ, le ministre peut signer un avis de déclassement.

À noter que l'avis de déclassement peut être signé dans un délai d'un an à compter de la date de la transmission de l'avis d'intention ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date, s'il y a eu prorogation de l'avis d'intention.

Le déclassement prend effet à compter de la date de l'avis de déclassement du ministre.

Processus détaillé :

1. Signature par le ministre de l'avis d'intention de déclassement

L'avis comprend :

- la désignation du bien patrimonial visé;
- la catégorie, s'il s'agit d'un immeuble;
- **un énoncé des motifs de l'avis d'intention de déclassement;**
- une notification que toute personne intéressée peut, dans les 60 jours de la transmission de l'avis, faire des représentations auprès du CPCQ;
 - le cas échéant, l'avis précise que le ministre a demandé au Conseil de tenir une consultation publique (art. 30).
- l'avis d'intention précise également que si le déclassement du bien se réalise, il prendra effet à compter de la date de l'avis de déclassement (art. 36).

2. Transmission de l'avis d'intention de classement

L'avis est transmis au propriétaire du bien. S'il s'agit d'un immeuble ou d'un site, l'avis est également transmis au greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le bien patrimonial (art. 30), avec copie conforme à la MRC (art. 178).

L'avis est transmis au propriétaire ou gardien du bien patrimonial.

3. Demande d'avis au CPCQ (art. 36)

La demande d'avis signée par le ministre est accompagnée d'une copie de l'avis d'intention et d'une fiche d'information.

4. Publication de l'avis d'intention de déclassement dans un journal du lieu ou de la région concernée.

5. Diffusion de l'avis d'intention de déclassement sur le site Web du Ministère

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels).

6. Signature de l'avis de déclassement

Après avoir reçu l'avis du CPCQ et à l'expiration d'un délai minimal de 90 jours, le ministre peut signer l'avis de déclassement. Celui-ci contient la désignation du bien patrimonial visé ainsi qu'un énoncé des motifs du déclassement. La liste des éléments caractéristiques du bien patrimonial y est jointe.

7. Transmission de l'avis de déclassement et de la liste des éléments caractéristiques

L'avis de déclassement et la liste des éléments caractéristiques sont transmis au propriétaire du bien patrimonial et, s'il s'agit d'un immeuble ou d'un site, au greffier ou secrétaire-trésorier de la municipalité (art. 36), et en c. c. à la MRC (art. 178).

8. Inscription de l'avis de déclassement au Registre foncier (art. 36)

S'il s'agit d'un immeuble ou d'un site patrimonial, le déclassement du bien est inscrit au Registre foncier du Québec.

9. Publication de l'avis de déclassement à la Gazette officielle du Québec (art. 36) et dans un journal du lieu ou de la région concernée.

10. Inscription du déclassement au Registre du patrimoine culturel (art. 5,6 (2°), 36)

De: Sylvain Lizotte
Envoyé: 8 janvier 2026 08:45
À: Pierre-André Corriveau
Objet: Avis CPCQ château Beauce

Bonjour Pierre-André,

J'espère que tu as passé un heureux temps des fêtes et que tu as pu trouver du temps pour jouer dehors.

Juste avant le congé du temps des fêtes, nous avons reçu l'avis du CPCQ concernant le projet de déclassement du château Beauce et de son site. Le CPCQ se prononce contre le projet de déclassement. J'ai produit une fiche pour analyser l'avis et recommander une suite aux autorités. Je devrais t'envoyer le tout pour relecture aujourd'hui ou demain.

Sylvain
[Sylvain Lizotte](#)
[Historien de l'architecture](#)
[Conseiller en patrimoine culturel](#)

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : sylvain.lizotte@mcc.gouv.qc.ca

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

RETRAIT D'UN STATUT JURIDIQUE

Avis sur le déclassement du château Beauce comme immeuble patrimonial et comme site patrimonial

Conformément à l'article 36 de la Loi sur le patrimoine culturel, le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) émet un avis sur le déclassement de château Beauce comme immeuble patrimonial et comme site patrimonial.

Sur proposition dûment appuyée, le CPCQ :

25.06 NE RECOMMANDE PAS LE DÉCLASSEMENT DU CHÂTEAU BEAUCE (SAINTE-MARIE) COMME IMMEUBLE PATRIMONIAL NI LE DÉCLASSEMENT DU SITE PATRIMONIAL DU CHÂTEAU-BEAUCE (SAINTE-MARIE)

Cet avis s'appuie sur la documentation fournie par le ministère de la Culture et des Communications, sur les représentations faites auprès du Conseil, sur son avis produit dans le cadre de la demande de classement, sur son cadre d'analyse pour les demandes de déclassement et sur ses propres recherches.

Le déclassement devrait être utilisé de façon exceptionnelle, par exemple lorsque le bien classé est disparu. La négligence et le manque d'entretien ne suffisent pas à justifier un tel geste. Malgré la détérioration du château Beauce depuis son classement, les valeurs patrimoniales et les principaux éléments caractéristiques sont toujours présents et observables. La structure est en bon état, et les biens ne menacent pas la sécurité du public. **Le Conseil est donc défavorable** au déclassement des biens patrimoniaux cités en objet et **recommande** de maintenir le statut de classement pour l'immeuble patrimonial du château Beauce (intérieur et extérieur) et pour le site patrimonial du Château-Beauce.

Le classement du bien n'empêche en rien une valorisation réfléchie, fonctionnelle et durable des bâtiments et du site. Il serait effectivement possible, sans déclasser, de mettre en place une gestion souple permettant d'autoriser la requalification, la transformation, ou même la démolition de certains bâtiments.

Le Conseil considère que le déclassement du château Beauce créerait un précédent, plus dommageable encore que la perte des bâtiments eux-mêmes. Ce geste risque en effet d'encourager l'abandon de biens classés en vue d'en obtenir le déclassement, puis éventuellement la démolition.

Contexte

La Société Alzheimer Chaudière-Appalaches (SACA) devient propriétaire du château Beauce en 2014, grâce à un don des Oblates de Béthanie. La maison bourgeoise, œuvre de Jean-Omer Marchand, ainsi que les différentes annexes sont alors en excellent état (fig. 1). À l'été 2018, le ministère de la Culture et des Communications est interpellé par des défenseurs du patrimoine, car la Ville de Sainte-Marie vient d'accorder un permis autorisant la démolition des bâtiments pour permettre la construction de deux immeubles à logement sur le terrain. Un avis d'intention de classement est publié en octobre de la même année (le Conseil a émis un avis favorable au classement de l'immeuble et du site). Les bâtiments sont inoccupés depuis 2018 et la SACA affirme ne pas être en mesure de supporter les coûts nécessaires pour maintenir le bâtiment en état. Le manque d'entretien et de sécurisation des lieux contribue à accentuer l'état de dégradation. De plus, la Ville de Sainte-Marie annonçait en 2024 ne pas avoir l'intention d'accorder un permis de rénovation pour la remise en état des bâtiments patrimoniaux. Il est à noter que l'administration municipale a changé depuis les dernières élections en novembre 2025.

Les conséquences possibles d'un déclassement

Défense de l'intérêt public

Ce déclassement irait à l'encontre du premier article de la *Loi sur le patrimoine culturel* stipulant l'objectif de cette dernière « dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable ». En effet, le classement effectué en 2020 reconnaît l'importance du château Beauce pour l'ensemble des Québécois. Le statut de classement est accordé en fonction de la valeur patrimoniale des biens visés, et non en fonction des intérêts privés du propriétaire. Il en est de même pour le déclassement. Le déclassement du château Beauce privilégierait les intérêts privés du propriétaire (actuel ou futur) au détriment de l'intérêt public. Le Conseil rappelle à cet effet les jugements prononcés en faveur du maintien du statut de classement dans les dossiers de l'ancien monastère des Moniales-Dominicaines-de-Berthierville et du site patrimonial du Fort-de-Beaumont¹. De plus, comme le déclassement exposerait les bâtiments patrimoniaux à un risque de démolition imminent, cela représenterait non seulement une perte sur le plan patrimonial, mais irait également à l'encontre des principes de développement durable.

Impacts sur la confiance du public

Le Conseil rappelle que le classement de l'immeuble et du site du château Beauce a bénéficié d'un fort appui de la population. À l'époque, le Conseil a reçu une vingtaine de lettres,

¹ En avril 2023, la Cour supérieure du Québec a rejeté l'argument d'expropriation déguisée du propriétaire de l'ancien monastère de Berthierville, concluant que le classement n'empêche pas une utilisation raisonnable des bâtiments. En janvier 2025, La Cour supérieure du Québec a rejeté une requête de déclassement du propriétaire du site patrimonial du Fort-de-Beaumont.

courriels et mémoires en appui à ce projet de classement ainsi qu'une pétition s'opposant à la démolition. Dans le cadre de l'avis d'intention de déclassement, le Conseil a reçu cinq lettres d'opposition de la part de particuliers et des principaux organismes de défense du patrimoine (GIRAM, FHQ, APMAQ, Action Patrimoine). Soulignons toutefois que le milieu local (propriétaire, classe politique, population) est actuellement peu mobilisé pour la sauvegarde de ces biens patrimoniaux, ce qu'on peut comprendre quelques années après un cas extrême d'inondation comme celui qu'a connu Sainte-Marie.

Cet avis d'intention de déclassement survient seulement cinq ans après le classement. Dans cet intervalle, le propriétaire n'a pas rempli ses obligations et les détériorations qu'on peut observer aujourd'hui en sont le résultat. Le déclassement créerait un précédent en récompensant en quelque sorte la négligence du propriétaire, et par le fait même, en encourageant la négligence pour d'autres propriétaires de biens classés dans le but d'en obtenir le déclassement. Certes, des déclassements ont déjà été octroyés dans le passé, mais la plupart des cas étaient liés à la disparition totale du bien classé ou la disparition de la majorité des éléments caractéristiques. Dans ce cas-ci, les bâtiments sont toujours existants, leur structure est en bon état et les valeurs patrimoniales sont maintenues.

De plus, ce geste risque de créer une perception négative sur la cohérence des décisions de l'administration publique alors qu'on impose des travaux d'urgence à d'autres propriétaires de biens classés². Ce serait un message préoccupant à envoyer quant à la gestion et aux mécanismes en vigueur pour assurer la protection de notre patrimoine bâti, affaiblissant du même coup la confiance du public envers l'efficacité de la LPC et la capacité du ministère de la Culture et des Communications de la faire respecter.

L'évolution du bien depuis son classement

État de conservation et contexte du bien

Au printemps 2019, la rivière Chaudière déborde de son lit. Le terrain du château Beauce étant légèrement surélevé, la résidence bourgeoise principale sera relativement épargnée (fig. 2). L'eau pénètre par l'arrière du terrain et c'est surtout l'infirmerie construite en 1988 qui sera touchée. Pour les autres bâtiments, les dommages se concentrent dans le vide sanitaire tandis que les étages principaux demeurent en bon état, y compris pour la résidence principale. Ainsi, les éléments de décor d'origine n'ont pas été affectés par les inondations. Il aura toutefois fallu plusieurs semaines au propriétaire avant de procéder aux travaux de nettoyage. Le classement du château Beauce survient en octobre 2020, soit quelques mois après les inondations.

² Par exemple, pour le château Zoé-Turgeon, sur la Côte-de-Beaupré. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2107818/chateau-zoe-turgeon-travaux-urgence>

En 2023, lorsque le carnet de santé du château Beauce est réalisé, la plupart des éléments décoratifs d'origine (vitraux, colonnes, tapisserie, etc.) sont toujours en excellent état. Cela dit, les appareils de chauffage ne sont pas fonctionnels³. En 2024, le MCC y effectue une visite d'inspection. L'inoccupation du bâtiment et les lacunes dans la sécurisation du bâtiment ont laissé le champ libre au squattage, aux intrusions et aux actes de vandalisme. En l'intervalle d'un an, quelques éléments d'intérêt ont été endommagés : vitraux, luminaires en verre, tapisserie en tissu, barrotins de l'escalier (fig. 3). En revanche, les cloisons des pièces d'apparat, les manteaux de foyer et les colonnes aux murs sont relativement bien préservés⁴. L'absence de chauffage a également causé l'écaillage de la peinture et l'éclatement de certains radiateurs. Malgré tout, ces dommages demeurent superficiels, et les valeurs historique, architecturale et paysagère, pour lesquelles les biens ont été classés, sont encore perceptibles.

À la suite de cette crue printanière en 2019, la Ville de Sainte-Marie procède à la démolition de 400 bâtiments, notamment des bâtiments historiques, dans son centre-ville aujourd'hui caractérisé par la multiplication des terrains vagues (fig. 4). Il est donc important de préserver les bâtiments patrimoniaux ayant été épargnés de cette vague de démolitions. Situé au cœur du noyau institutionnel de Sainte-Marie, le château Beauce forme un ensemble unique et de grande qualité patrimoniale avec l'église, le presbytère, l'ancien poste de police et l'ancienne bibliothèque qui ont heureusement été épargnés de la démolition. Par son gabarit imposant et son rapport à la rue Notre-Dame, le château Beauce constitue un point de repère au cœur du centre-ville au même titre que les bâtiments institutionnels du secteur. Pour ces raisons, **le Conseil recommande** d'ajouter la valeur urbanistique aux valeurs patrimoniales associées au château Beauce.

Nouvelles menaces affectant le bien

Le Conseil souligne que les principales menaces ayant émergé depuis le classement des biens sont liées aux interventions humaines, à la négligence du propriétaire et au manque de mesures préventives : inoccupation du bâtiment, manque d'entretien, chauffage et électricité non fonctionnels, absence de surveillance, intrusions et actes de vandalisme, etc. **Le Conseil recommande** d'exiger une sécurisation immédiate du bâtiment afin d'en restreindre l'accès et de procéder aux travaux d'urgence. Il souligne que des mesures préventives peu coûteuses peuvent être mises en place afin de limiter la dégradation des bâtiments, par exemple des systèmes de ventilation pour contrer l'humidité et des systèmes de détection pour empêcher les intrusions.

Les cartographies de nouvelle génération des zones inondables et de mobilité des cours d'eau sont en cours d'élaboration et seront progressivement publiées à partir du 1^{er} mars 2026. Le

³ STGM Architectes, carnet de santé Château Beauce, 1er avril 2023.

⁴ Ministère de la Culture et des Communications, Rapport d'inspection, visite effectuée le 16 juillet 2025.

terrain du château Beauce se retrouverait en zone inondable (fig. 2). Le Conseil est sensible aux difficultés que cela engendre pour l'assurabilité de la propriété. **Il recommande** d'attendre la publication de ces nouvelles cartes avant de prendre une décision sur ce dossier. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera possible de connaître le niveau de risque pour ce site et de mieux évaluer les contraintes à ce chapitre. Le risque d'inondations sur le site du château Beauce est à nuancer. En effet, le terrain est surélevé comme celui de l'église et du presbytère. Le bâtiment principal, avec son rez-de-chaussée surélevé et son soubassement de pierre de taille, a été construit afin de résister aux inondations. Des mesures préventives sont possibles pour faire face aux éventuels débordements de la rivière⁵. Dans le cadre des représentations du ministère auprès des compagnies d'assurances, **le Conseil recommande** de sensibiliser ces dernières aux propriétés patrimoniales situées en zone inondable afin de permettre une plus grande souplesse pour la restauration et la requalification de ces biens (fig. 2).

Maintien du classement et gestion du site

Certains intervenants ayant fait des représentations auprès du Conseil ont suggéré de procéder à un déclassement partiel des annexes plus récentes afin de permettre le développement du site tout en assurant la sauvegarde de la résidence bourgeoise. Le Conseil rappelle cependant que le statut de classement n'empêche pas de développer un projet de requalification pour le site ou pour les bâtiments. Il est d'avis que la valeur patrimoniale de certaines annexes (par exemple, l'infirmerie et l'annexe de 1955) est moindre que celle de la résidence bourgeoise principale. D'ailleurs, la description des éléments caractéristiques du site patrimonial classé mentionne seulement la résidence, l'écurie et la laiterie, et non les deux autres annexes⁶. Aussi, depuis l'amendement de la *Loi sur le patrimoine culturel* en 2021, des catégories de conservation ont été attribuées à chacun des immeubles et sites classés. Dans le cas du site patrimonial du Château-Beauce, les catégories « Extérieur supérieur » et « Terrain supérieur » permettent une certaine marge de transformation, comme des nouvelles constructions, à condition de respecter les valeurs patrimoniales et de s'intégrer adéquatement à la trame urbaine et paysagère. Il n'est donc pas impossible, malgré le statut de classement, de présenter une demande de démolition ou de transformation majeure pour certaines annexes, ou une demande de nouvelle construction sur le site.

Le statut de classement permet de conserver une mesure de contrôle afin de s'assurer que tout projet respecte les valeurs patrimoniales du château Beauce (élément clé du noyau villageois) et s'intègre harmonieusement au cœur historique de Sainte-Marie. Ainsi, **le Conseil recommande** de maintenir le statut de classement, pour l'immeuble et pour le site. Il

⁵ Architecture sans frontières Québec, *Cohabiter avec l'eau: état des connaissances en matière d'adaptation des bâtiments aux inondations*, avril 2021; National Research Council Canada, *Guidelines for Improving Flood-Resistance for Existing Buildings*, 2021.

⁶ Répertoire du patrimoine culturel du Québec, « Site patrimonial du Château-Beauce », <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=231259&type=bien>.

recommande de faire preuve de souplesse quant à la requalification du site pour s'assurer que soient préservés les bâtiments d'origine construits en 1903-1904 (résidence principale, écurie et laiterie). **Il recommande** d'exiger que ces derniers soient restaurés et entretenus adéquatement, et que soit maintenu le rapport à la rue Notre-Dame de la résidence principale (maison en retrait sur un terrain gazonné et planté d'arbres).

En terminant, le Conseil comprend que des démarches ont été menées pour trouver une solution qui assurerait la sauvegarde du château Beauce. Il souligne qu'un projet de restaurant a été accepté par la Ville pour requalifier le presbytère voisin. De plus, un autre immeuble patrimonial classé, la maison Pierre-Lacroix, située à environ un kilomètre et qui a aussi été inondée en 2019, vient d'être cédé à la Ville de Sainte-Marie. Cette dernière a annoncé que le bâtiment serait rénové, puis éventuellement réouvert au public⁷. Avec le changement de l'administration municipale et la mise à jour des cartes de zones inondables, le contexte pourrait être propice à relancer les discussions. **Le Conseil recommande** de poursuivre les démarches de concertation avec les acteurs impliqués, et de sensibilisation auprès de la Ville de Sainte-Marie (dont le refus de délivrer un permis de construction ou de rénovation met en péril les biens classés), et ce, afin d'éviter ce déclassement qui créerait un précédent défavorable pour le patrimoine bâti.



Vice-présidente

Date : 18 décembre 2025

⁷ <https://www.beaucemediac.ca/infolettre/un-nouveau-restaurant-dans-le-presbytere-que-le-seigneur-soit-avec-vous-et-votre-appetit/>. <https://mabeauce.com/la-maison-pierre-lacroix-cedee-a-la-ville-de-sainte-marie/>.

Figure 1 – Biens visés par le déclassement



Vue aérienne du site patrimonial du Château-Beauce

Source : Google Maps



Château Beauce (1), immeuble patrimonial classé



Annexe de 1955 (2)



Ancienne écurie (3)



Ancienne laiterie (5)

Source : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

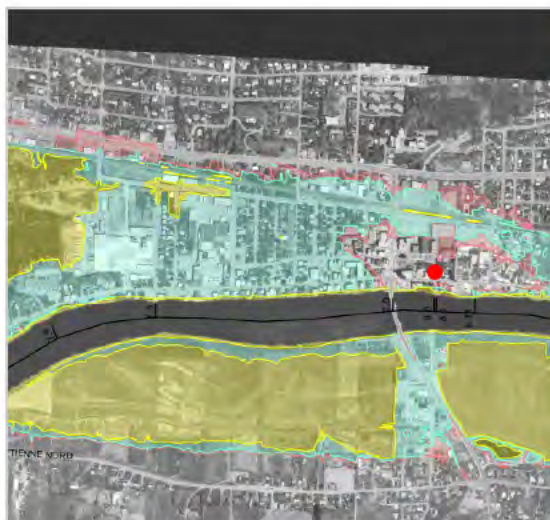
Figure 2 – Vues aériennes



Vue aérienne du site à la suite de l'inondation au printemps 2019

On voit que l'eau ne s'est pas accumulée sur l'îlot du château Beauce. L'eau a toutefois pénétré par l'arrière du terrain et a causé des dommages à l'annexe de 1988, située en cour arrière.

Source : Pierre Lahoud, 2019



Carte actuelle du risque d'inondation de la rivière Chaudière (Sainte-Marie : carte 8), août 2007

Le point rouge correspond à l'emplacement du château Beauce, qui ne se retrouve pas en zone inondable.

Source : MRC de La Nouvelle-Beauce, <https://www.nouvellebeauce.com/wp-content/uploads/2019/08/Carte-8-Sainte-Marie.pdf>

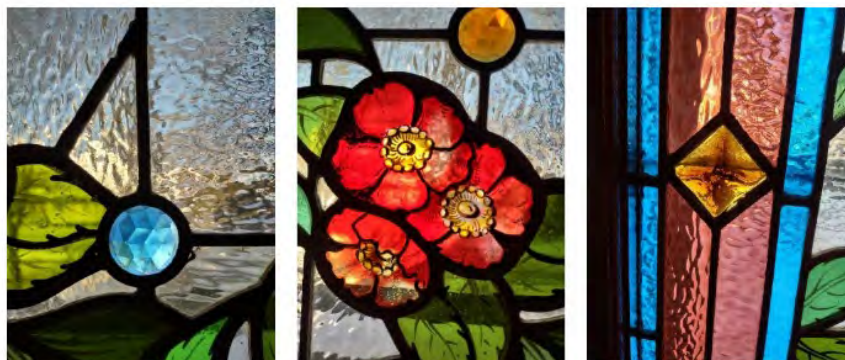


Ci-haut, la zone hachurée en rouge correspond aux zones inondables des nouvelles cartographies. La classe d'intensité n'est toutefois pas encore connue.

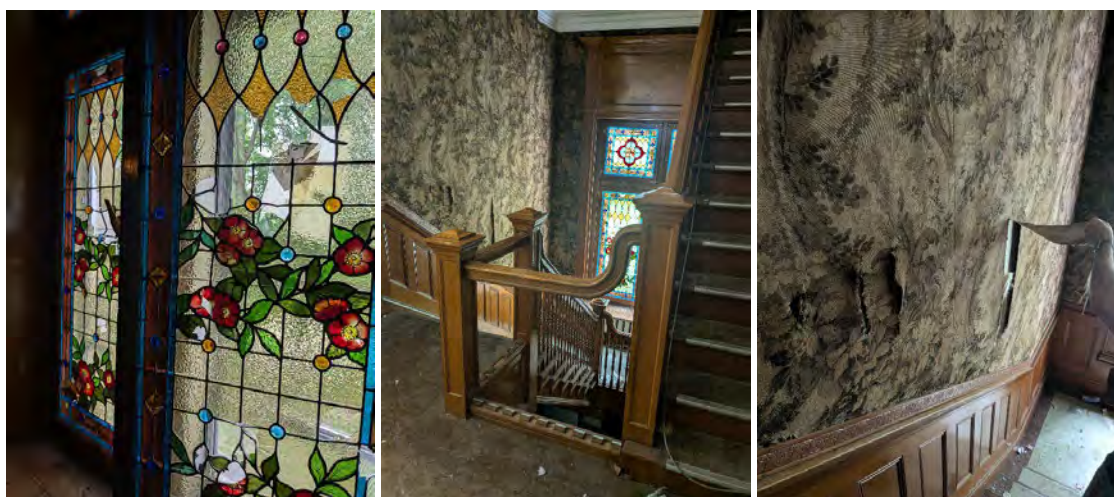
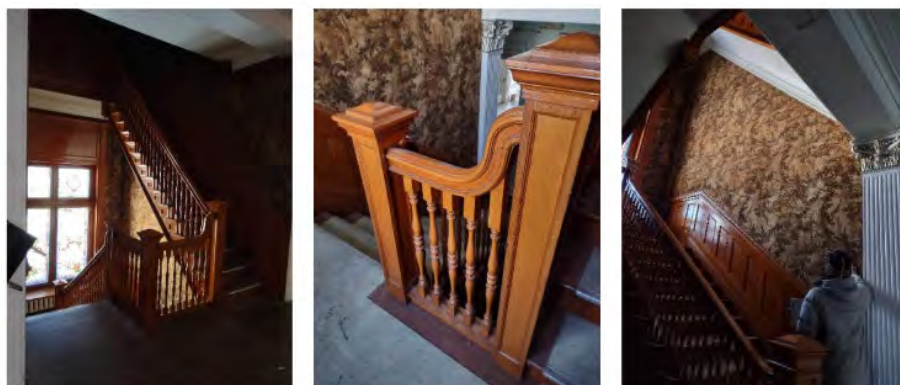
Source : [IGO2-Géo-Inondations](https://www.igo2-geo-inondations.com/).

Figure 3 – Dommages subis depuis le classement

.4 Les vitraux avec insertion de verre taillé. La qualité d'exécution de ces vitraux est supérieure.



.5 L'escalier monumental en bois massif verni et la tapisserie murale tendue en tissu brodé à motif végétal.



Haut : photographies prises en février 2023 pour le carnet de santé. Les vitraux, les barrotins de l'escalier et la tapisserie de tissu étaient en excellent état.

Bas : photographies prises un an plus tard lors de la visite d'inspection du MCC. Ces éléments décoratifs ont été vandalisés.

Source : STGM Architectes, *Carnet de santé : Château Beauce – Résidence principale*, 1^{er} avril 2023; photographies fournies par le MCC

Figure 4 – Valeur urbanistique



Identification de la zone des démolitions dans la ville de Sainte-Marie

Le point rouge correspond à l'emplacement du château Beauce

Source : Radio-Canada, <https://ici.radio-canada.ca/recit-numerique/9534/inondation-2019-sainte-marie-beauce-riviere-chaudiere-developpement-immobilier>



Vue aérienne du noyau institutionnel de Sainte-Marie dans lequel s'intègre le château Beauce

Source : Jean-Marie Fecteau, 2018

Accueil / Non classé

Château Beauce: le compte à rebours est lancé



Quelqu'un veut-il encore du Château Beauce? Hubert.Lapointe@lapointe@beaucemedia.ca

SAINTE-MARIE. Ça y est, ce mardi 26 mai, Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, a donné un ultimatum. Si dans deux semaines, personne ne s'est montré intéressé à prendre en main le couvent des Oblates de Béthanie, dit « Château Beauce », l'endroit perdra son titre patrimonial.

« Nous sommes à l'heure des décisions. C'est un élément important de notre patrimoine, mais c'est un élément en danger et personne n'est en mesure d'en assurer l'avenir. La Société (Société Alzheimer Chaudière-Appalaches, qui en a la gestion) n'a pas les ressources, personne n'a levé la main avec un projet sérieux et la municipalité n'a pas d'intérêt à le préserver. [...] C'est le moment où jamais de lever la main », a déclaré M. le ministre.

De plus, celui-ci a soulevé qu'il souhaiterait ardemment ne pas avoir à signer l'avis de déclassement, mais le gouvernement du Québec ne peut pas en assumer seul la responsabilité.

« Nous sommes à la croisée des chemins. Déclasser est une décision lourde     »
26 mai 2026, 13 h

intenable pour la Société. Il faut faire preuve de gros bon sens. [...] On donne une dernière chance au Château Beauce. »

Luc Provençal, député de Beauce-Nord, a pour sa part indiqué que si des gens étaient intéressés, il les aurait probablement déjà rencontrés. Qui plus est, il est d'avis que le gouvernement a toujours répondu présent pour les projets « crédibles », tandis qu'il sait que la communauté beauceronne est toujours prête à réaliser des projets lorsqu'elle en voit le potentiel.

Du côté de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches, la directrice générale Sonia Nadeau a laissé entendre que l'éventuelle personne intéressée devait s'attendre à déboursier plusieurs millions de dollars pour remettre le bâtiment en état, refaire l'électricité, retirer l'amiante de ses murs... le tout, en suivant la réglementation de la Ville de Sainte-Marie en zone inondable.

« On voit une lueur d'espoir. On veut une solution gagnante pour tout le monde, mais on veut surtout retourner à notre mission principale », a-t-elle soufflé.

On se souviendra que le 12 septembre dernier, un avis d'intention de déclassement des lieux venu du ministère donnait 60 jours à toute personne souhaitant réaliser des représentations contre le

déclassement pour se faire entendre, après quoi le ministère avait 30 jours pour officialiser sa décision. À cela, le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Action patrimoine avaient tenté de rappeler au gouvernement l'importance de l'endroit construit en 1904 sur le plan patrimonial.



nbe, ministre de la Culture et des Communications, et Luc Provençal, député de
Hubert Lapointe lapointe@beaucemedia.ca





418 387-8000

1480, boulevard Dionne, suite 208
Saint-Georges, Québec
G5Y 3V8

ici



438 315-0960

25, rue Saint-Jacques
St-Jean-sur-Richelieu, QC J3B 2J6

Annoncez avec nous 

Nous joindre

Nous reconnaissons l'appui financier
du gouvernement du Canada

Politique de confidentialité

Politique éditoriale

Site web par 

De: Sylvain Lizotte
Envoyé: 5 mai 2026 11:11
À: Jean-Jacques Adjizian
Cc: Bruno Boisvert
Objet: Château Beauce : plan
Pièces jointes: ChateauBeauce-Carte.pdf

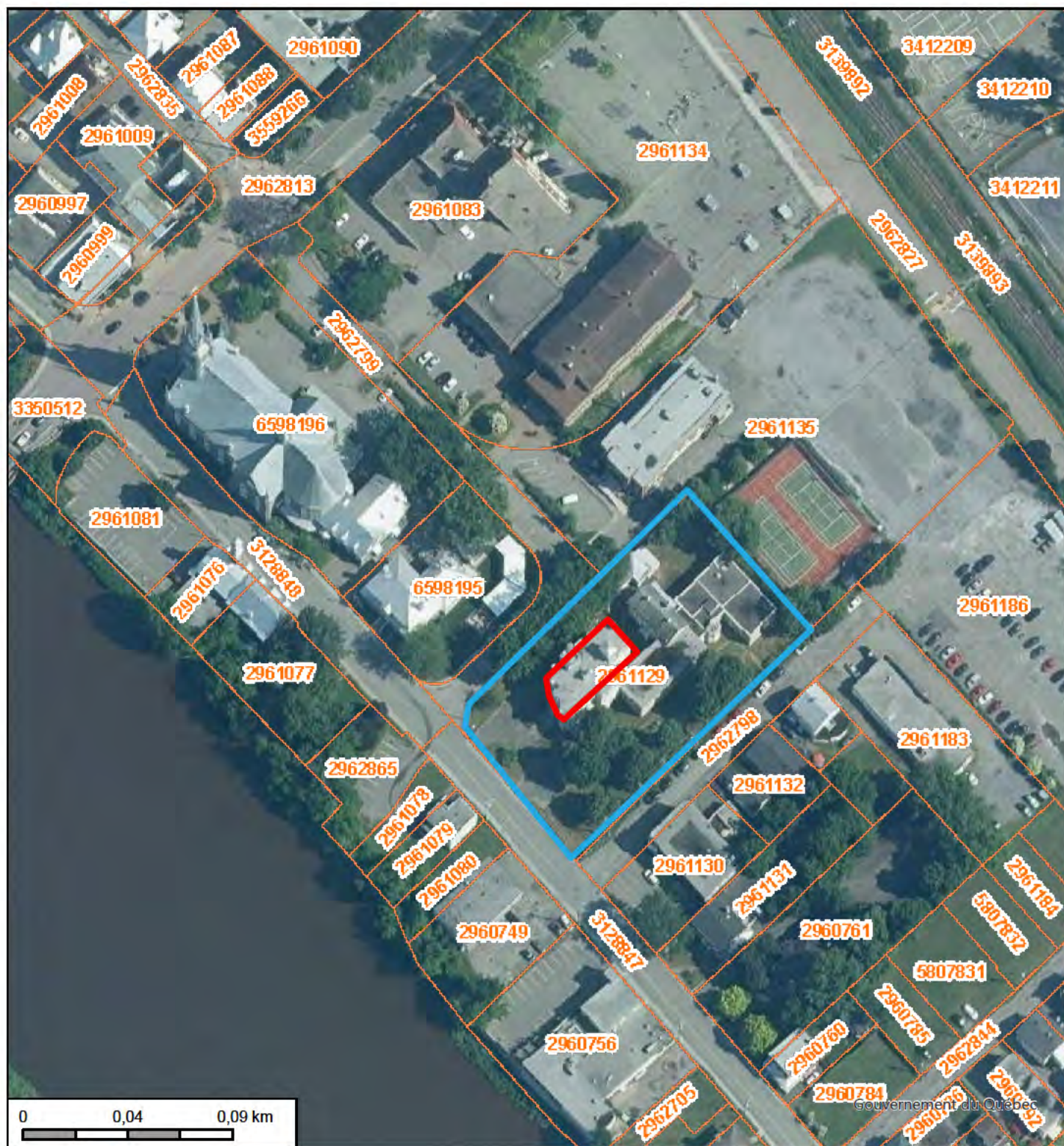
Bonjour Jean-Jacques,

Comme convenu avec Bruno, je t'envoie un plan qui montre le périmètre du site patrimonial du Château-Beauce (en bleu) et celui de l'immeuble patrimonial (en rouge).

Sylvain
[Sylvain Lizotte](#)
[Historien de l'architecture](#)
[Conseiller en patrimoine culturel](#)

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5

Courriel : sylvain.lizotte@mcc.gouv.qc.ca



De : [Nathalie Tremblay](#)
À : [Stéphanie Jourdain](#); [Jean-Jacques Adjizian](#); [Bruno Boisvert](#); [Stefan Psenak](#); [Patricia Jean](#); [Registraire Patrimoine Culturel/MCC](#); [Olivier Roy](#)
Cc : [Danielle Dubé](#); [Fanny Martel](#); [Huguette Piché](#)
Objet : Avis du Conseil sur la désignation du château Beauce comme immeuble patrimonial et comme site patrimonial
Date : 18 décembre 2025 13:21:22
Pièces jointes : [Avis CPCO Déclassement Château-Beauce.pdf](#)
[Déclassement du Château Beauce \(GIRAM\).pdf](#)
[Lettre appui au GIRAM opposition déclassement.pdf](#)
[Lettre Ap opposition déclassement château Beauce.pdf](#)
[Lettre opposition FHO-APMAO.pdf](#)
[Rapport d'audition GIRAM.pdf](#)
[Rapport d'audition Samuel Trachy-Leclerc.pdf](#)
[Représentation Château Beauce Trachy-Leclerc.pdf](#)

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Conseil en réponse à la demande sur la désignation du château Beauce comme immeuble patrimonial et comme site patrimonial. Également joints les documents relatifs au dossier.

Merci et Joyeuses fêtes à vous.

Nathalie Tremblay

Adjointe administrative

Conseil du patrimoine culturel du Québec

225, Grande Allée Est

Québec (Québec) G1R 5G5

Bureaux relocalisés temporairement à l'adresse suivante :

1122, Grande Allée Ouest, 2e étage

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 643-8378, poste 7020

Courriel : nathalie.tremblay@cpcq.gouv.qc.ca

Re: Extraits Registres Patrimoine et foncier

Myriam Cyr <myriam.cyr@mcc.gouv.qc.ca>

de la part de

Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Mar 2024-05-28 15:52

À : Delphine Léouffre <delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca>

 4 pièces jointes (741 ko)

extrait certifié conforme SPChâteauBeauce.pdf; extrait certifié conforme ChâteauBeauce.pdf; extrait registre foncier 012961129.pdf; extrait registre foncier 296112915.pdf;

Bonjour Delphine,

Tu trouveras ci-joint les documents demandés. Est-ce que cela convient ?
N'hésite pas si je peux faire autre chose pour être utile dans ce dossier.

À bientôt,
Myriam Cyr

Registraire suppléante du patrimoine culturel

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

De : Delphine Léouffre <delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 mai 2024 12:17

À : Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Extraits Registres Patrimoine et foncier

Salut Myriam,

J'espère que tu vas bien.

C'est pour monter un cahier de pièces alors je dirais la semaine prochaine comme échéance si ça te va?

Merci encore,

Bonne journée

Delphine Léouffre

Archéologue et responsable des dossiers judiciairisés

Direction des opérations en patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

1435, rue de Bleury, bureau 800

Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-0011, poste 5805
Courriel : delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Suivez-nous   

De : Myriam Cyr <myriam.cyr@mcc.gouv.qc.ca> **De la part de** Registraire Patrimoine Culturel/MCC

Envoyé : 23 mai 2024 12:15

À : Delphine Léouffre <delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Extraits Registres Patrimoine et foncier

Bonjour Delphine,

Quel est ton échéancier ? Je n'ai pas de difficulté à te sortir rapidement l'extrait du registre foncier, mais pour les extraits certifiés il faut que je me rende physiquement au bureau.

Merci beaucoup et bonne journée à toi aussi !

Myriam Cyr

[Registraire suppléante du patrimoine culturel](#)

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

De : Delphine Léouffre <delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 mai 2024 11:59

À : Registraire Patrimoine Culturel/MCC <registraire.patrimoineculturel@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : Extraits Registres Patrimoine et foncier

Bonjour,

J'ai besoin s'il vous plait d'obtenir des extraits certifiés du RPCQ pour le site patrimonial classé du Château Beauce (231259) et pour l'immeuble patrimonial classé du Château Beauce (211713).

Je vais également avoir besoin d'un extrait du registre foncier pour le lot 2 961 129.

Merci beaucoup et bonne journée,

Delphine Léouffre

Archéologue et responsable des dossiers judiciairisés

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-0011, poste 5805
Courriel : delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Suivez-nous   

ANALYSE D'UNE PROPOSITION DE DÉCLASSEMENT POUR UN DOCUMENT, UN ENSEMBLE, UN IMMEUBLE, UN OBJET OU UN SITE PATRIMONIAL

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Château Beauce (ID PIMIQ 211713)
Région administrative	12 – Chaudière-Appalaches
Adresse	102, rue Notre-Dame Sud, Sainte-Marie
Chargé(e) d'analyse	Sylvain Lizotte, direction des politiques, de l'évaluation patrimoniale et de l'architecture

ICONOGRAPHIE



PORTÉE DE LA PROPOSITION DE DÉCLASSEMENT

Le château Beauce est classé comme immeuble patrimonial (ID PIMIQ 211713), et il est compris dans un site patrimonial classé (ID PIMIQ 231259). La proposition de déclassement vise autant l'immeuble que le site.

DESCRIPTION

Le château Beauce est une ancienne résidence bourgeoise construite en 1903 et 1904 et surhaussée en 1937. Le bâtiment présente un plan irrégulier comportant un soubassement en pierre, deux étages en brique peinte de couleur claire et un étage supplémentaire formé du toit en fausse mansarde couverte de tôle embossée. Le volume de la maison est caractérisé par de nombreux éléments en saillie, dont un portail surmonté d'une marquise et précédé d'un large escalier en pierre en façade, une tour polygonale semi-hors-œuvre à l'angle sud, un oriel et un tambour du côté nord-ouest, ainsi qu'une galerie couverte du côté sud-est. Le toit est percé de nombreuses lucarnes à pignon et d'un œil de bœuf. L'ornementation est composée, entre autres, de bandeaux et de chaînes d'angle en pierre de taille, ainsi que d'une corniche évoquant des créneaux. Le château Beauce est implanté en retrait de la voie publique, sur un terrain plat gazonné et planté d'arbres, au cœur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie.

Ce bien est classé immeuble patrimonial. La protection s'applique aux éléments intérieurs et extérieurs du corps de bâtiment principal.

Ce bien est aussi inclus dans le site patrimonial du Château-Beauce, qui comprend également le terrain et l'ensemble des annexes, dépendances et structures s'élevant sur celui-ci.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le château Beauce s'élève dans un secteur ancien de la municipalité de Sainte-Marie, secteur aménagé principalement à partir du milieu du XIX^e siècle autour de l'église paroissiale. Le village s'accroît à la fin de ce siècle et des professionnels s'établissent à Sainte-Marie, dont le notaire Georges-Siméon Thérberge (1849-1940) qui y commence sa pratique en 1881. Il est associé à Damase-Éleusippe-Ernest Larue (mort en 1944) depuis au moins 1887. Parallèlement à ses activités de notariat, Thérberge investit dans plusieurs projets et amasse ainsi une fortune considérable. La construction du château Beauce découle de sa volonté de faire ériger une résidence qui témoigne de son succès et de sa place dans la société locale et régionale.

En 1903, Thérberge acquiert un terrain à cette fin de la succession de Gabriel-Narcisse-Achille Fortier, qui l'avait acheté en 1864. La propriété de Thérberge est agrandie en 1927 par l'achat d'un terrain adjacent.

L'emplacement choisi par Thérberge est avantageusement situé au centre de la municipalité de Sainte-Marie, à proximité de l'église et de son presbytère. Il confie la réalisation des plans de sa résidence à l'architecte montréalais Jean-Omer Marchand (1873-1936) et à son associé, l'américain Samuel Stevens Haskell (1871-1913).

Marchand est notamment le premier architecte québécois et canadien à obtenir un diplôme de l'École des beaux-arts de Paris. Il s'associe à Haskell, qu'il a rencontré à Paris, dès son retour au Canada.

Les travaux de maçonnerie sont réalisés par l'entrepreneur Joseph Couture (1850-1931), de Lévis. L'auteur des travaux de menuiserie intérieure est inconnu. Par ailleurs, l'exécution tant de l'extérieur que de l'intérieur s'écarte parfois des plans dressés par les architectes. Une écurie et une laiterie sont aussi érigées sur la propriété, probablement à la même époque que la résidence.

La mission Notre-Dame-du-Rosaire est fondée en 1932 par les notaires Théberge et Larue, ainsi que par la sœur du premier, Marie-Georgiana Théberge. Les quatre premières religieuses s'installent cette année-là dans l'ancienne écurie, réaménagée peu de temps auparavant. Un acte de donation à la communauté des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception est signé par Théberge et Larue, qui se réservent cependant l'usufruit de leur résidence jusqu'à leur décès, à l'exception du bâtiment aménagé pour les religieuses.

En 1937, le notaire Théberge prépare sa résidence à sa future vocation religieuse. Il fait alors surhausser d'un étage la maison pour l'aménagement de chambres. Les plans ont possiblement été préparés par l'architecte Jean-Berchmans Gagnon et les travaux auraient été exécutés par l'entrepreneur Irénée Giguère.

En avril 1943, plus de deux ans après le décès de Théberge, Larue se retire chez son neveu à Saint-Raymond. À la fin de l'été, des travaux sont réalisés pour adapter la maison aux retraites fermées, notamment en aménageant une chapelle au rez-de-chaussée et en disposant des petites chambres autour d'un hall central au premier étage. Entre 1944 et 1959, les religieuses auraient accueilli plus de 20 000 femmes et jeunes filles pour des retraites fermées. C'est dans ce contexte que la communauté fait construire une annexe en 1955, reliant la maison et l'ancienne écurie.

En 1967, les Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception cèdent la propriété aux Oblates de Béthanie, qui s'y installent la même année. En 1988, ces dernières font ériger une infirmerie derrière l'ancienne écurie.

Les Oblates de Béthanie quittent leur monastère de Sainte-Marie à la fin de 2014. Le bâtiment est cédé à la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches en 2015.

Le château Beauce est classé en 2020. Le site patrimonial du Château-Beauce, qui comprend également le terrain et l'ensemble des annexes, dépendances et structures s'élevant sur celui-ci, est classé au même moment.

ANALYSE PATRIMONIALE

CONCORDANCE ENTRE LES MOTIFS ET LES VALEURS PATRIMONIALES

Motifs du classement

Les motifs sont tirés de l'avis de classement signé par la ministre Nathalie Roy en date du 16 octobre 2020 (ID Constellio 62979665).

Motif 1 : Le château Beauce présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Il est construit initialement en 1903 et en 1904 comme résidence et bureau pour le notaire et homme d'affaires Georges-Siméon Thérberge et son associé, le notaire Ernest Larue, deux personnages importants de l'histoire de la Beauce. Cette résidence, située près de l'église, au cœur du noyau villageois de Sainte-Marie, se veut être un témoignage de leur succès et de leur place dans la société locale et régionale. La mission Notre-Dame-du-Rosaire est fondée en 1932 par les notaires Thérberge et Larue, ainsi que par la sœur du premier, Marie-Georgiana Thérberge. Les quatre premières religieuses de l'ordre des Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception s'installent dans les dépendances du château Beauce. L'ensemble de la propriété est cédé à cette communauté religieuse en 1944, à la suite du décès de Larue. La communauté en fait un centre de retraites fermées pour femmes. En 1967, les Oblates de Béthanie, une autre communauté religieuse, acquièrent la maison Notre-Dame-du-Rosaire et en font leur monastère, dans lequel logent également les religieuses malades ou retraitées de la communauté. Les Oblates de Béthanie quittent leur monastère en 2014.

Motif 2 : Le château Beauce présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La résidence principale est un immeuble en brique s'inscrivant dans le courant éclectique. En effet, le recours à des contrastes de couleurs et de matériaux, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire architectural inspiré de différentes époques, est typique de ce courant qui réunit divers éléments dans une recherche de monumentalité et d'effets visuels nouveaux. Cette résidence est surhaussée en 1937 par l'ajout d'un étage traité en fausse mansarde pour permettre l'aménagement de chambres. Le changement de fonction du bâtiment, devenu un couvent et une maison de retraites fermées, a entraîné des réaménagements à l'intérieur du château Beauce à différents moments, notamment l'aménagement d'une chapelle au rez-de-chaussée. Plusieurs éléments d'intérêt subsistent néanmoins à l'intérieur de cette résidence, principalement au rez-de-chaussée, dont les colonnes engagées et les pilastres cannelés, l'escalier monumental avec ses lambris à caissons et sa tapisserie en tissu, les chambranles moulurés, les plafonds à caissons, les foyers en marbre ou en granit ainsi que les vitraux ornant certains vitrages de portes, impostes ou contre-fenêtres. Ces espaces et éléments ornementaux sont représentatifs des intérieurs des résidences bourgeoises élevées en milieu urbain au tournant du XXe siècle. La valeur architecturale du château Beauce repose aussi sur son association avec des architectes connus. Les plans d'origine ont été dessinés par l'architecte montréalais Jean-Omer Marchand et par son associé, l'américain Samuel Stevens Haskell.

Valeurs patrimoniales et critères d'évaluation

Le premier motif de l'avis de classement correspond à une **valeur historique** dans la *Méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des immeubles et sites patrimoniaux* parue

en 2023. Plus spécifiquement, il se rattache au second critère de la valeur (**Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois**). Le château Beauce est fortement associé au notaire et homme d'affaires Georges-Siméon Thérberge et son associé, le notaire Ernest Larue, deux personnages importants de l'histoire de la Beauce. Le bâtiment est également associé aux Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception, qui occupent le bâtiment de 1932 à 1967, et aux Oblates de Béthanie, qui l'occupent de 1967 à 2014.

Le second motif de l'avis de classement correspond à une **valeur architecturale** dans la *Méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des immeubles et sites patrimoniaux* parue en 2023. Plus spécifiquement, il se rattache au premier critère de la valeur (**Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu**). Le château Beauce est un exemple d'architecture résidentielle s'inscrivant dans le courant éclectique. Par ailleurs, la résidence est associée aux architectes réputés Jean-Omer Marchand et Samuel Stevens Haskell qui l'ont conçue.

TRADUCTION MATÉRIELLE DES VALEURS PATRIMONIALES

Éléments caractéristiques

Les éléments caractéristiques sont tirés de la liste signée par la ministre Nathalie Roy en date du 16 octobre 2020 (ID Constellio 62979653). Les éléments endommagés ou disparus sont mentionnés afin de bien cerner ceux qui demeurent présents. Le constat a été fait à partir de photographies d'inspection datant de juillet 2024.

Les éléments caractéristiques du château Beauce liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- son implantation en retrait de la voie publique, sur un terrain plat aménagé, au cœur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie;
- son volume, dont le plan irrégulier, l'élévation de quatre étages (incluant le soubassement et l'étage de la toiture en fausse mansarde), la tour polygonale semi-hors-œuvre, la galerie couverte, le large escalier en façade, la marquise de l'entrée principale, l'oriel, le tambour, les saillies sur la toiture évoquant des échauguettes, la souche de cheminée;
- les matériaux, dont la brique peinte de couleur claire du parement, la tôle embossée de la toiture, la pierre à bossage du soubassement, ainsi que la pierre de taille lisse, le bois et le métal des éléments ornementaux et architecturaux;
- les ouvertures, dont le portail principal (doté d'une imposte à arc surbaissé), la porte en bois à panneaux et à vitrage de l'entrée latérale, les fenêtres rectangulaires, les fenêtres de plus petites dimensions du soubassement, les lucarnes à pignon, l'œil-de-bœuf;
- l'ornementation, dont la corniche à motif de créneaux, les bandeaux, les chaînes d'angle, la platebande en encorbellement du portail principal, les appuis de fenêtre en saillie, la crête de faîtage de l'oriel;

- l'aménagement intérieur, dont la disposition des pièces autour d'un escalier central, les pièces d'apparat disposées au rez-de-chaussée vers l'avant, les pièces de service vers l'arrière de la résidence et les chambres et espaces privés aux étages supérieurs;
- le mobilier intégré et le décor architectural, dont l'escalier monumental en bois (UNE SECTION DE LA BALUSTRADE A ÉTÉ ENDOMMAGÉE) avec ses lambris à caissons et sa tapisserie en tissu (LA TAPISSERIE PRÉSENTE DES LACÉRATIONS LOCALISÉES), l'escalier tournant en bois, les plafonds et les murs à caissons, les portes en bois à panneaux ou à vitrage (CERTAINES PORTES ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉES), les portes françaises, les impostes en verre gravé, les vitraux ornant certains vitrages de portes (CERTAINS VITRAUX DU DEUXIÈME ÉTAGE ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS), impostes ou contre-fenêtres, les armoires en bois (certaines à portes vitrées), les colonnes cannelées engagées, les pilastres cannelés, les chapiteaux inspirés de l'ordre corinthien, les moulures et corniches de plafond, les chambranles moulurés, les foyers en marbre ou en granit, les luminaires en verre ou en métal (CERTAINS LUMINAIRES ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS).

Les éléments caractéristiques de l'extérieur évoqués au moment du classement ont été conservés. En ce qui a trait aux éléments caractéristiques de l'intérieur, ils ont aussi été conservés. Toutefois, certains éléments caractéristiques ont été endommagés par des actes de vandalisme. Il y a nettement des signes d'introduction dans l'immeuble.

CONCLUSION

Le classement du château Beauce est relativement récent. Son processus de protection débute en 2018 par la prise d'une ordonnance à l'encontre de son propriétaire, et il se termine en 2020 par la transmission d'un avis de classement. Les motifs de cet avis peuvent se traduire facilement dans les termes (valeurs patrimoniales, critères) de la *Méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des immeubles et sites patrimoniaux* parue en 2023. Par ailleurs, les éléments caractéristiques qui figurent dans la liste qui accompagne l'avis de classement et soutiennent les valeurs patrimoniales ont été conservés. Les éléments caractéristiques de l'extérieur souffrent du prolongement du manque d'entretien et ceux de l'intérieur d'actes de vandalisme. Néanmoins, ils demeurent présents, et les valeurs patrimoniales continuent de s'exprimer matériellement dans l'immeuble.

BIBLIOGRAPHIE

Voir la fiche PIMIQ du bien.

REGISTRE DU PATRIMOINE CULTUREL

IMMEUBLE PATRIMONIAL

RPC-2247

N° d'inscription au registre

IDENTIFICATION

Nom : Château Beauce
Région : 12 - Chaudière-Appalaches
Municipalité : Sainte-Marie
Adresse : 102, rue Notre-Dame Sud
Identifiant PIMIQ : 211713
N° dossier : 14216 - 19368048

DÉTAIL DU STATUT

Statut : Classement
Catégorie : Immeuble patrimonial
Autorité : Ministre de la Culture et des Communications
Dates : Date de la publication de l'avis à la Gazette officielle : 31 octobre 2020
Date de signature par le ministre : 16 octobre 2020
Date de prise d'effet : 19 octobre 2018

Description : Le château Beauce, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville de Sainte Marie, sur un terrain connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

Motifs : Le château Beauce présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Il est construit initialement en 1903 et en 1904 comme résidence et bureau pour le notaire et homme d'affaires Georges-Siméon Théberge et son associé, le notaire Ernest Larue, deux personnages importants de l'histoire de la Beauce. Cette résidence, située près de l'église, au coeur du noyau villageois de Sainte-Marie, se veut être un témoignage de leur succès et de leur place dans la société locale et régionale. La mission Notre-Dame-du-Rosaire est fondée en 1932 par les notaires Théberge et Larue, ainsi que par la soeur du premier, Marie-Georgiana Théberge. Les

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

1/4

2024-05-28

Registraire suppléante

Date

quatre premières religieuses de l'ordre des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception s'installent dans les dépendances du château Beauce. L'ensemble de la propriété est cédée à cette communauté religieuse en 1944, à la suite du décès de Larue. La communauté en fait un centre de retraites fermées pour femmes. En 1967, les Oblates de Béthanie, une autre communauté religieuse, acquièrent la maison Notre-Dame-du-Rosaire et en font leur monastère, dans lequel logent également les religieuses malades ou retraitées de la communauté. Les Oblates de Béthanie quittent leur monastère en 2014.

Le château Beauce présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La résidence principale est un immeuble en brique s'inscrivant dans le courant éclectique. En effet, le recours à des contrastes de couleurs et de matériaux, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire architectural inspiré de différentes époques, est typique de ce courant qui réunit divers éléments dans une recherche de monumentalité et d'effets visuels nouveaux. Cette résidence est surhaussée en 1937 par l'ajout d'un étage traité en fausse mansarde pour permettre l'aménagement de chambres. Le changement de fonction du bâtiment, devenu un couvent et une maison de retraites fermées, a entraîné des réaménagements à l'intérieur du château Beauce à différents moments, notamment l'aménagement d'une chapelle au rez-de-chaussée. Plusieurs éléments d'intérêt subsistent néanmoins à l'intérieur de cette résidence, principalement au rez-de-chaussée, dont les colonnes engagées et les pilastres cannelés, l'escalier monumental avec ses lambris à caissons et sa tapisserie en tissu, les chambranles moulurés, les plafonds à caissons, les foyers en marbre ou en granit ainsi que les vitraux ornant certains vitrages de portes, impostes ou contre-fenêtres. Ces espaces et éléments ornementaux sont représentatifs des intérieurs des résidences bourgeoises élevées en milieu urbain au tournant du XXe siècle. La valeur architecturale du château Beauce repose aussi sur son

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

2/4

2024-05-28

Registreur suppléante

Date

association avec des architectes connus. Les plans d'origine ont été dessinés par l'architecte montréalais Jean-Omer Marchand et par son associé, l'américain Samuel Stevens Haskell.

Éléments caractéristiques:

Les éléments caractéristiques du château Beauce liés à ses valeurs historique et architecturale comprennent, notamment :

- son implantation en retrait de la voie publique, sur un terrain plat aménagé, au coeur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie;
- son volume, dont le plan irrégulier, l'élévation de quatre étages (incluant le soubassement et l'étage de la toiture en fausse mansarde), la tour polygonale semi-hors-oeuvre, la galerie couverte, le large escalier en façade, la marquise de l'entrée principale, l'oriel, le tambour, les saillies sur la toiture évoquant des échauguettes, la souche de cheminée;
- les matériaux, dont la brique peinte de couleur claire du parement, la tôle embossée de la toiture, la pierre à bossage du soubassement, ainsi que la pierre de taille lisse, le bois et le métal des éléments ornementaux et architecturaux;
- les ouvertures, dont le portail principal (doté d'une imposte à arc surbaissé), la porte en bois à panneaux et à vitrage de l'entrée latérale, les fenêtres rectangulaires, les fenêtres de plus petites dimensions du soubassement, les lucarnes à pignon, l'oeil-de-bœuf;
- l'ornementation, dont la corniche à motif de crâneaux, les bandeaux, les chaînes d'angle, la platebande en encorbellement du portail principal, les appuis de fenêtre en saillie, la crête de faitage de l'oriel;
- l'aménagement intérieur, dont la disposition des pièces autour d'un escalier central, les pièces d'apparat disposées au rez-de-chaussée vers l'avant, les pièces de service vers l'arrière de la résidence et les chambres et espaces privés aux étages supérieurs;
- le mobilier intégré et le décor architectural, dont l'escalier monumental en bois avec ses lambris à caissons et sa tapisserie en tissu, l'escalier tournant en bois, les plafonds et les murs à caissons, les portes en bois à panneaux ou à

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

3/4

2024-05-28

Registraire *Suppléante*

Date

vitrage, les portes françaises, les
impostes en verre gravé, les vitraux
ornant certains vitrages de portes,
impostes ou contre-fenêtres, les
armoires en bois (certaines à portes
vitrées), les colonnes cannelées
engagées, les pilastres cannelés, les
chapiteaux inspirés de l'ordre
corinthien, les moulures et
corniches de plafond, les
chambranles moulurés, les foyers
en marbre ou en granit, les
luminaires en verre ou en métal.

**ENREGISTREMENT AU
BUREAU DE LA PUBLICITÉ
DES DROITS**

N° d'enregistrement :
Date d'enregistrement :

25 781 960
2020-10-22

PROPRIÉTAIRE

Société Alzheimer Chaudière-
Appalaches
Madame Vicky Vézina, présidente
1494, route du Président Kennedy
Nord
Case postale 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

ALIÉNATIONS

Voir les annexes

Jean-François Drapeau

2020-11-05

Date

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

4/4

2024-05-28

Registraire Suppléante

Date

REGISTRE DU PATRIMOINE CULTUREL

ANNEXE

IDENTIFICATION DES CATÉGORIES ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA GRILLE DE CATÉGORISATION DES IMMEUBLES ET DES SITES PATRIMONIAUX CLASSÉS (LPC, ART. 11.2)

RPC-2247

N° d'Inscription au registre

IDENTIFICATION	Nom du bien patrimonial :	Château Beauce
	Région :	Chaudière-Appalaches
	Municipalité :	Sainte-Marie
	Identifiant PIMIQ :	211713

CATÉGORISATION	Catégories :	2 - Extérieur supérieur 5 - Intérieur supérieur
----------------	--------------	--

Motifs :	L'immeuble patrimonial appartient à la catégorie 2 : Extérieur supérieur puisque la résidence principale constitue un exemple de maison bourgeoise d'inspiration éclectique construite au XXe siècle. Plusieurs de ses composantes contribuent à sa valeur architecturale et historique. Parmi celles-ci, notons son plan irrégulier incluant sa tour polygonale, sa galerie couverte, sa toiture dont les saillies évoquent des échauguettes, ainsi que son abondante ornementation. De ce fait, ces composantes peuvent être considérées comme des éléments caractéristiques à préserver;
----------	--

L'immeuble patrimonial appartient à la catégorie 5 : Intérieur supérieur puisque la résidence principale constitue un exemple de maison bourgeoise d'inspiration éclectique construite au XXe siècle. Plusieurs de ses composantes contribuent à sa valeur architecturale et historique. Parmi celles-ci, notons son aménagement intérieur, dont la disposition des pièces autour d'un escalier central, son mobilier

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

1/2

2024-05-28

Registraire *suppléante*

Date

intégré, ainsi que son décor architectural dont l'escalier monumental en bois. De ce fait, ces composantes peuvent être considérées comme des éléments caractéristiques à préserver.



Jean-François Drapeau, registraire

18 octobre 2023

Date

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

2/2

2024-05-28

Registraire *suppléante*

Date

REGISTRE DU PATRIMOINE CULTUREL

SITE PATRIMONIAL

RPC-2255

N° d'inscription au registre

IDENTIFICATION	Nom :	Site patrimonial du Château-Beauce
	Région :	12 - Chaudière-Appalaches
	Municipalité :	Sainte-Marie
	Adresse :	102, rue Notre-Dame Sud
	Identifiant PIMIQ :	231259
	N° dossier :	14216 - 1936804

DÉTAIL DU STATUT	Statut :	Classement
	Catégorie :	Site patrimonial
	Autorité :	Ministre de la Culture et des Communications
	Dates :	Date de la publication de l'avis à la Gazette officielle : 31 octobre 2020 Date de signature par le ministre : 16 octobre 2020 Date de prise d'effet : 18 octobre 2019

Description :	Le site patrimonial du Château-Beauce, comprenant la résidence principale (château Beauce) et ses dépendances, sis au 102, rue Notre-Dame Sud, dans la ville de Sainte-Marie, avec son terrain connu et désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET UN MILLE CENT VINGT-NEUF (2 961 129) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.
---------------	--

Motifs :	Le site patrimonial du Château-Beauce présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique. Le corps principal est construit en 1903 et en 1904 comme résidence et bureau pour le notaire et homme d'affaires Georges-Siméon Thérberge et son associé, le notaire Ernest Larue, deux personnages importants de l'histoire de la Beauce. Cette résidence, située au coeur du noyau villageois de Sainte-Marie,
----------	--

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

1/4

2024-05-28

Date

Registraire *suppléante*

témoigne de leur succès et de leur place dans la société locale et régionale. La mission Notre-Dame-du-Rosaire est fondée en 1932 par les notaires Thérberge et Larue, ainsi que par la soeur du premier, Marie-Georgiana Thérberge. Les quatre premières religieuses de l'ordre des Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception s'installent dans l'ancienne écurie du château Beauce, réaménagée et agrandie pour l'occasion. L'ensemble de la propriété est cédée à cette communauté religieuse en 1944, à la suite du décès de Larue. La communauté en fait un centre de retraites fermées pour femmes. En 1967, la maison Notre-Dame-du-Rosaire est cédée à une autre communauté religieuse, les Oblates de Béthanie, qui en font leur monastère jusqu'en 2014;

Le site patrimonial du Château-Beauce présente aussi un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale. La demeure est un exemple représentatif de l'architecture résidentielle bourgeoise du tournant du XX^e siècle, notamment par son emplacement au coeur de la communauté, ses dimensions imposantes et son ornementation élaborée. La maison s'inscrit également dans le courant éclectique. En effet, le recours à des contrastes de couleurs et de matériaux, ainsi que l'utilisation d'un vocabulaire architectural inspiré de différentes époques, est typique de ce courant qui réunit divers éléments dans une recherche de monumentalité et d'effets visuels nouveaux. Le changement de fonction de cette propriété, qui accueille dès 1932 des religieuses, entraîne des modifications importantes aux bâtiments existants, comme le surhaussement de l'ancienne écurie en 1931 ou 1932 et l'ajout d'un étage à la résidence principale en 1937. Des annexes sont aussi érigées pour répondre aux besoins des communautés occupant la propriété. Elles sont réalisées de manière à s'harmoniser au bâtiment d'origine, notamment par leur volume et l'emploi de la brique de couleur claire. La valeur architecturale du château Beauce repose par ailleurs sur l'association avec des architectes connus, dont l'architecte montréalais Jean-Omer

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

2/4

2024-05-28

Registraire suppléante

Date

Marchand (1873-1936) et son associé, l'américain Samuel Stevens Haskell (1871-1913), qui ont dessiné les plans d'origine;

Le site patrimonial du Château-Beauce présente également un intérêt patrimonial pour sa valeur paysagère. Le château et ses dépendances sont implantés en retrait de la voie publique, sur un terrain plat, gazonné et planté d'arbres. Le terrain est bordé par une clôture métallique à fleurons, dont certaines sections sont fixées sur un muret. La propriété est située au coeur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie, à proximité de l'église paroissiale.

Comprend :

Ancienne écurie
Ancienne laiterie
Annexe de 1955
Annexe de 1988
Château Beauce
Grotte aménagée
Petit bâtiment secondaire

Éléments caractéristiques :

Les éléments caractéristiques du site patrimonial du Château-Beauce liés à ses valeurs historique, architecturale et paysagère comprennent, notamment :

- son aménagement sur un terrain plat gazonné et planté d'arbres, au coeur du noyau villageois de la ville de Sainte-Marie;
- la présence du château Beauce, d'une ancienne écurie et d'une ancienne laiterie;
- les caractéristiques du château Beauce, dont le plan presque rectangulaire, étroit et profond, l'élévation de trois étages (incluant l'étage de la toiture en fausse mansarde), le soubassement, la galerie couverte, le large escalier en façade, la marquise de l'entrée principale supportée par des équerres ouvragées, les oriels, le tambour, la tour carrée et les autres saillies sur la toiture évoquant des échauguettes, la souche de cheminée, la brique du parement, la tôle embossée de la toiture, la pierre à bossage en granit du soubassement, ainsi que la pierre de taille lisse en calcaire, le bois et le métal des éléments ornementaux et architecturaux, les ouvertures (dont le portail principal doté d'une imposte à arc surbaissé, la porte en bois à panneaux et à vitrage de l'entrée latérale, les fenêtres rectangulaires, les fenêtres de plus petites dimensions du

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

3/4

2024-05-28

Registraire *suppléante*

Date

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

4/4



2024-05-28

Registraire *suppléante*

Date

soubassement, les lucarnes à pignon et l'oeil de boeuf) de même que les éléments ornementaux, comme la corniche à motif de créneaux, les bandeaux, les chaînes d'angle, la platebande en encorbellement de l'entrée principale, les appuis de fenêtre (certains en saillie) et la crête de faîtage de l'oriel;

- les caractéristiques de l'ancienne écurie, dont son implantation à l'arrière de la résidence principale, le plan rectangulaire, l'élévation de deux étages, le toit à deux versants droits couronné de clochetons, la galerie couverte longeant l'étage supérieur du mur arrière, la souche de cheminée couverte de tôle, la brique de la même couleur que celle de la résidence, le porche, le tambour arrière, les fenêtres rectangulaires à imposte, ainsi que l'ornementation sobre (dont la corniche moulurée, les retours de corniche, les grandes consoles en bois soutenant la galerie et les appuis de fenêtre en saillie);

- les caractéristiques de l'ancienne laiterie transformée en garage, dont son implantation le long de la limite nord-ouest de la propriété, le plan irrégulier à saillie centrale, la toiture légèrement inclinée et la brique de la même couleur que celle de la résidence;

- la clôture métallique à fleurons bordant la propriété (certaines sections fixées sur un muret).

ENREGISTREMENT AU
BUREAU DE LA
PUBLICITÉ DES DROITS

N° d'enregistrement :
Date d'enregistrement :

25 781 959
2020-10-22

PROPRIÉTAIRE

Société Alzheimer Chaudière-
Appalaches
Madame Vicky Vézina, présidente
1494, route du Président Kennedy
Nord
Case postale 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

ALIENATIONS Voir les annexes



Jean-François Drapeau

2020-11-05

Date

REGISTRE DU PATRIMOINE CULTUREL

ANNEXE

IDENTIFICATION DES CATÉGORIES ATTRIBUÉES EN FONCTION DE LA GRILLE DE CATÉGORISATION DES IMMEUBLES ET DES SITES PATRIMONIAUX CLASSÉS (LPC, ART. 11.2)

RPC-2255

N° d'inscription au registre

IDENTIFICATION	Nom du bien patrimonial :	Site patrimonial du Château-Beauce
	Région :	Chaudière-Appalaches
	Municipalité :	Sainte-Marie
	Identifiant PIMIQ :	231259
CATÉGORISATION	Catégories :	2 - Extérieur supérieur 8 - Terrain supérieur
	Motifs :	Le site patrimonial appartient à la catégorie 2 : Extérieur supérieur puisqu'il est un exemple de l'architecture résidentielle bourgeoise du tournant du XXe siècle. Plusieurs de ses composantes contribuent à sa valeur architecturale et historique. Parmi celles-ci, notons ses dimensions imposantes, ses éléments ornementaux élaborés, sa galerie couverte et son large escalier en façade, son soubassement en pierre à bossage en granit, ainsi que ses modifications reflétant son adaptation aux besoins d'une communauté religieuse dans les années 1930. De ce fait, ces composantes peuvent être considérées comme des éléments caractéristiques à préserver; Le site patrimonial appartient à la catégorie 8 : Terrain supérieur puisqu'il est situé au cœur du noyau villageois de Sainte-Marie. Plusieurs de ses composantes contribuent à sa valeur paysagère. Parmi celles-ci, notons son terrain plat gazonné et planté d'arbres, ainsi que sa grotte en pierre aménagée pour abriter une statue

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

4/2

2024-05-28

Registraire *Suppléante*

Date

religieuse. De ce fait, ces
composantes peuvent être
considérées comme des éléments
caractéristiques à préserver.

[Redacted Signature]

Jean-François Drapeau, registraire

18 octobre 2023

Date

Extrait certifié conforme du
registre du patrimoine culturel

2/2

[Redacted Signature]

2024-05-28

Registraire suppléante

Date

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Plan global	1	de	1
Circonscription foncière :	Beauce			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	2 961 129			
Type de document :	Plan global	Numéro de document :		



Banque cadastrale officielle en date du : 28 mai 2024

Index des immeubles

Circonscription foncière : Beauce			Dates de mise à jour du Registre	
Cadastre :	Cadastre du Québec		Droits :	2024-05-28 11:04
Lot :	2 961 129		Radiations :	2024-05-14 11:23
Date d'établissement :	2004-09-22 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans			
Concordance :	Lot(s) 498-1 et 498-2 Paroisse de Sainte-Marie et partie du (des) lot(s) 498-20 Paroisse de Sainte-Marie.			

Date de présentation d'inscription	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2015-04-17	21 462 171	Donation	Donateur Donataire	LES OBLATES DE BÉTHANIE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-APPALACHES			
2018-10-29	24 225 215	Avis d'intention de procéder au classement	Ministre	Roy, Nathalie			
2019-10-21	24 976 643	Avis de prorogation de l'avis d'intention	Ministre	Ministre de la Culture et des Communications			
2020-10-22	25 781 959	Avis de classement	Ministre Propriétaire	Ministre de la Culture et des Communications du Québec Site Patrimonial du Château-Beauce			
2020-10-22	25 781 960	Avis de classement	Ministre Propriétaire	Ministre de la Culture et des Communications Château Beauce (Sainte-Marie)			



Québec, le 15 novembre 2018

Monsieur Clément Locat
Président
Fédération Histoire Québec
4545, avenue Pierre-De-Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu la lettre que vous avez transmise à M^{me} Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Langue française, le 8 novembre 2018, concernant le Château Beauce, dont l'avis d'intention de classement a été signifié le 18 octobre 2018. Soyez assuré qu'elle sera portée à l'attention de la ministre.

Comme elle l'a indiqué dans cet avis d'intention, la ministre prendra l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) sur l'opportunité de procéder au classement du Château Beauce en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Vos représentations pourront être entendues dans l'analyse faite le CPCQ à l'égard de ce dossier.

Enfin, nous vous remercions de votre intérêt envers le patrimoine culturel québécois et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le directeur,



Claude Rodrigue

c. c. M. Martin Pineault, directeur général du patrimoine et des immobilisations

N/Réf. : 33584



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 16 septembre 2025

Maître Anik Dorval
Avocate
Direction des affaires juridiques
Culture et Communications
Éducation et Enseignement supérieur
1035 rue de la Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Maître

Je vous transmets les avis d'intention de déclassement du château Beauce et de son site, signés par le ministre de la Culture et des Communications, pour inscription au registre foncier.

Veuillez agréer, Maître, mes salutations distinguées.



Anne-Sophie Blanchet
Registraire suppléante du patrimoine culturel

p. j.



Québec, le 16 septembre 2025

Madame Hélène Gagné
Greffière
Ville de Sainte-Marie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Madame la Greffière,

Je vous transmets les avis d'intention de déclassement du château Beauce et de son site. Ces avis ont été signés par le ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, et vous sont transmis conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, mes salutations distinguées.



Anne-Sophie Blanchet
Registraire suppléante du patrimoine culturel

p. j.

Québec, le 16 septembre 2025

Madame Nancy Labbé
Greffière-trésorière
MRC La Nouvelle Beauce
280, boulevard Vachon Nort, Bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Madame la Greffière-trésorière,

Je vous transmets les avis d'intention de déclassement du château Beauce et de son site. Ces avis ont été signés par le ministre de la Culture et des Communications, M. Mathieu Lacombe, et vous sont transmis conformément à la Loi sur le patrimoine culturel.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Greffière-trésorière, mes salutations distinguées.

Anne-Sophie Blanchet
Registraire suppléante du patrimoine culturel

p. j.

Québec, le 12 septembre 2025

Monsieur Gaétan Vachon
Maire
Ville de Sainte-Marie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Monsieur le Maire,

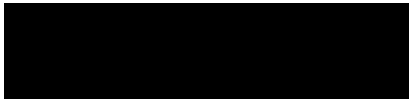
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer par courriel avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

Québec, le 12 septembre 2025

Madame Vicky Vézina
Présidente
Société Alzheimer Chaudière-Appalaches
1494, route du Président Kennedy Nord
Case postale 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

Madame la Présidente,

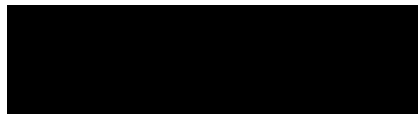
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

Québec, le 12 septembre 2025

Monsieur Luc Provençal
Député de Beauce-Nord
452, boulevard Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M1

Cher collègue,

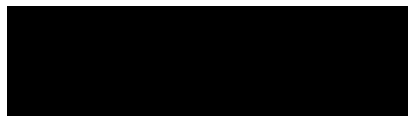
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

Québec, le 12 septembre 2025

Monsieur Bernard Drainville
Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches
Député de Lévis
5955, rue Saint-Laurent, Bureau 210
Lévis (Québec) G6V 3P5

Cher collègue,

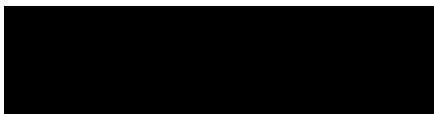
Je désire vous faire part de mon intention de déclasser le château Beauce et son site. Vous trouverez ci-joint les avis d'intention de déclassement que j'ai signés à cet effet.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel, je prendrai l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur ces projets de déclassements. Toute personne intéressée peut d'ailleurs, dans les 60 jours de la transmission de ces avis d'intention, faire des représentations auprès du Conseil.

Je pourrai signer les avis de déclassement à l'expiration d'un délai de 90 jours après la transmission de ces avis d'intention, mais au plus tard un an après cette transmission ou dans un délai de deux ans à compter de cette même date s'il y a prorogation des avis d'intention. Les déclassements prendront effet à compter de la date de signature des avis de déclassement.

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires, vos collaborateurs peuvent communiquer avec le personnel de mon cabinet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Mathieu Lacombe

N/Réf. : 54844

De: Sylvain Lizotte
Envoyé: 3 juin 2024 13:30
À: Delphine Léouffre; Marie-Ève Bonenfant
Objet: RE: Visite Chateau Beauce 2018-09-26

Bonjour Delphine,
À l'époque, nous ne faisons pas de rapport de visite comme maintenant. La visite était comprise dans les étapes de l'évaluation patrimoniale, sans distinction.
Bon PM,
Sylvain

De : Delphine Léouffre
Envoyé : 3 juin 2024 13:28
À : Marie-Ève Bonenfant ; Sylvain Lizotte
Objet : Visite Chateau Beauce 2018-09-26

Bonjour à vous deux,
Je vois dans le S: des dossiers photos avec vos initiales pour la Visite du Chateau Beauce le 2018-09-26 dans le cadre de l'évaluation patrimoniale.
Est ce que par hasard vous avez fait un rapport de cette visite pour notre dossier?
Merci beaucoup et bon après-midi

Delphine Léouffre

Archéologue et responsable des dossiers judiciairisés

Direction des opérations en patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-0011, poste 5805
Courriel : delphine.leouffre@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Suivez-nous   